

**Union démocratique du centre
(UDC)**

Rapport annuel

2009



Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
I. BILAN DES RÉSULTATS	4
1. Rétrospective 2009.....	4
<i>Session de printemps 2009 (du 2 au 20 mars 2009).....</i>	<i>7</i>
<i>Session spéciale du Conseil national 2009 (du 27 au 30 avril 2009).....</i>	<i>10</i>
<i>Session d'été 2009 (du 25 mai au 12 juin 2009).....</i>	<i>12</i>
<i>Session d'automne 2009 (du 7 au 25 septembre 2009)</i>	<i>18</i>
<i>Session d'hiver 2009 (du 23 novembre au – 11 décembre 2009).....</i>	<i>23</i>
2. Femmes UDC Suisse et les Vétérans UDC Suisse.....	27
3. Interventions du groupe parlementaire UDC.....	29
4. Réponses de l'UDC aux procédures de consultation	30
5. Documents de fond de l'UDC	33
6. Communiqués, services de presse, journal du parti, conférences de presse.....	34
7. Internet.....	35
II. ORGANES DU PARTI.....	36
1. Assemblées des délégués.....	36
2. Comité central	39
3. Comité directeur.....	43
4. Direction du parti	44
5. Le secrétariat général	45
6. Groupe parlementaire de l'Assemblée fédérale	46
III. VOTATIONS FEDERALES EN 2009	48
IV. Elections au conseil fédéral	51
V. REPRESENTATION DE L'UDC DANS LES PARLEMENTS CANTONAUX.....	52
VI. LES SECTIONS CANTONALES EN LIGNE	53

AVANT-PROPOS



La fin de l'année 2009 marque aussi celle de la mi-temps de la législature 2008-2011. Durant les deux années écoulées, l'UDC a posé quelques jalons importants dans la réalisation du "contrat avec le peuple" conclu avant les élections fédérales de 2007. Elle a notamment réussi à réduire ponctuellement l'imposition des entreprises et des familles. L'adhésion de la Suisse à l'UE a pu être évitée et l'initiative populaire UDC pour le renvoi des étrangers criminels a été déposée avec 211 000 signatures. Mais à côté de ces succès, l'UDC a aussi dû essuyer quelques échecs. Elle s'est battue en vain contre l'extension de la libre circulation des personnes et la hausse de la TVA pour le financement additionnel de l'AI. Dans chacune de ces campagnes elle a dû affronter un large front composé du Conseil fédéral, du Parlement, des autres partis et de la majorité des associations économiques. La conclusion à tirer de ce bilan est que l'UDC doit devenir plus forte pour imposer ses idées. En revanche, l'UDC a été le seul parti à soutenir l'initiative sur les minarets qui a trouvé une nette majorité au sein du peuple lors du scrutin du 29 novembre 2009. Il faut dire que la base de l'UDC s'était engagée avec vigueur pour ce projet.

L'UDC a aussi réussi à influencer en 2009 la politique d'asile et des étrangers en déposant un grand nombre d'interventions parlementaires. Elle a déclenché des sessions spéciales sur le durcissement du droit pénal et la politique agricole et obtenu diverses mesures utiles dans ces domaines. Plusieurs accents importants ont également été posés dans les domaines de la défense nationale et du marché financier. Par ses propositions formulées à la suite de la crise bancaire, l'UDC a pris ses responsabilités à l'égard de la place économique suisse et de l'économie nationale en insistant sur quelques aspects vitaux pour notre pays.

Au niveau cantonal, l'UDC s'est distinguée en 2009 par l'engagement de nombreuses sections cantonales contre les erreurs fondamentales du concordat HarmoS. Remportant des scrutins dans plusieurs cantons, l'UDC est parvenue à empêcher que force obligatoire générale puisse être donnée à ce projet. Cet engagement de l'UDC pour une instruction publique de qualité et le renforcement de la responsabilité des parents a porté des fruits: trois victoires électorales cantonales (VS, SO, AG) s'opposent à deux échecs (NE, GE).

L'UDC est revenue en 2009 au gouvernement national avec le conseiller fédéral Ueli Maurer. Installé à la tête du DDPS, Ueli Maurer a rapidement identifié les déficiences et problèmes qui affectent l'armée et il a travaillé d'arrache-pied durant sa première année de fonction à les corriger.

L'UDC continuera durant cette seconde moitié de la législature en cours à influencer la politique pour le bien du pays. C'est dire qu'elle tiendra rigoureusement les promesses électorales qu'elle a faites aux citoyennes et aux citoyens

Martin Baltisser
Secrétaire général

I. BILAN DES RÉSULTATS

1. Rétrospective 2009

JANVIER

Le début de l'année 2009 a été marqué par la campagne sur la libre circulation des personnes, **un projet composé de manière antidémocratique et violant le droit constitutionnel.**

L'UDC ayant déjà présenté sa campagne le 30 décembre 2008, **un comité inter-partis de l'économie, des arts et métiers s'est manifesté le 5 janvier et un autre comité, également interpartis, contre l'immigration incontrôlée est intervenu publiquement le 9 janvier.**

La libre circulation des personnes augmente le chômage

Développement du chômage septembre 2008 – décembre 2008

	Septembre 2008	Décembre 2008	Augmentation
Chômage total	2,4%	3,0%	+ 25%
Suisses	1,8%	2,1%	+ 17%
Allemands	2,0%	3,0%	+ 50%
Portugais	3,7%	7,0%	+ 89%

Proportion d'étrangers parmi tous les chômeurs: 45,9%
Proportion d'étrangers vivant en Suisse: 21,3%

Source: SECO, ODM

La totale libre circulation des personnes ne vaut que depuis 1½ an en Suisse et uniquement pour les 15 anciens Etats membres de l'UE. La majorité de la main-d'œuvre recrutée durant cette période provient **d'Allemagne et du Portugal**. Il suffit pour ces personnes d'avoir travaillé un seul jour en Suisse et 364 jours dans un pays UE durant les deux années précédentes pour qu'elles aient droit aux indemnités de chômage et à toutes les prestations sociales suisses durant cinq ans!

Jusqu'en décembre nous étions en période de haute conjoncture. Dès le mois d'octobre, l'industrie d'exportation a connu un fort recul, si bien que le chômage va augmenter massivement en 2009. Les partisans de la libre circulation nous disent «pas de problème, les Européens rentreront chez eux». Fin décembre déjà nous avons constaté qu'il n'en est rien. Il suffit de consulter les chiffres pour s'en persuader.

Donc:

**poursuivre les accords bilatéraux
refuser le paquet de la libre circulation**

Le 8 février 2009:
tirer le frein se secours!

NON
au paquet de la libre circulation

Comité interpartis de l'économie ainsi que des arts et métiers contre la libre circulation des personnes
Case postale 8252, 3001 Berne. Votre don sur le CCP 30-209744-4 soutient la publication de cette annonce. Un grand merci.

Les 9 et 10 janvier **les cadres de l'UDC Suisse se sont réunis pour leur traditionnel séminaire de travail à Horn (TG)**. Des parlementaires nationaux, des représentants des partis cantonaux UDC ainsi que des conseillers d'Etat et des juges ont débattu de la politique européenne avec des experts invités. Les discussions portaient notamment sur **l'extension constante des accords bilatéraux, qui équivaut à une "adhésion dissimulée" à l'UE**, et sur le rôle du droit international public par rapport au droit national.

L'UDC entend stopper les **automatismes sournois, qui provoquent l'alignement de la Suisse sur l'UE, l'extension des accords bilatéraux ainsi que les tendances centralisatrices** qui se manifestent dans notre pays.

La Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats ayant décidé le 18 jan-

vier **d'abandonner le caractère volontaire des engagements étrangers pour les militaires professionnels et de milice**, l'UDC prend immédiatement position. Elle fait clairement comprendre qu'elle lancerait un **référendum contre cette adaptation de la loi militaire** qui viole clairement la neutralité suisse.

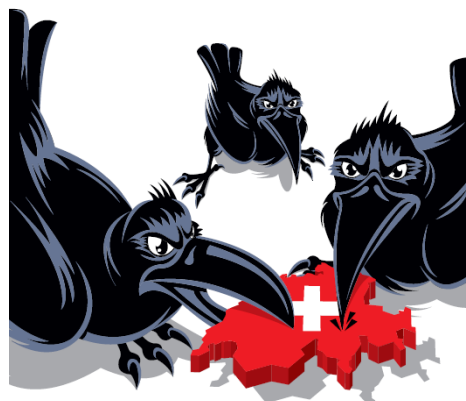
Le 17 mai 2009 le Conseil fédéral et le Parlement veulent faire accepter par le peuple suisse une augmentation de la TVA de 0,4% pour financer les dysfonctionnements et abus massifs dans l'AI. Or, le gouvernement a compris entre-temps que les citoyennes et citoyens suisses, aux prises avec une récession, avec des licenciements et des réductions d'horaires quasi quotidiens, n'accepteraient sans doute pas une augmentation des impôts. Il recourt donc à une combine de bas étage pour tenter d'éviter une défaite en votation. Voici le communiqué de presse du Conseil fédéral du 28.01.2009 concernant l'assainissement de l'AI:

Votation populaire probablement le 27 septembre 2009

"Le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance hebdomadaire, de prévoir au 27 septembre 2009 la votation sur l'arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'assurance-invalidité (AI), qui était prévue jusqu'ici pour le 17 mai prochain. Le Conseil fédéral veut ainsi donner la possibilité au Parlement, le cas échéant, de modifier son projet d'arrêté. (...) Au vu de la situation économique, des voix se sont élevées au Parlement et dans l'opinion publique pour demander un report de la date d'entrée en vigueur de l'élévation de la TVA. La date du 1er janvier 2010 est inscrite dans l'arrêté constitutionnel. (...)"

FÉVRIER

Le 8 février 2009 le peuple suisse vote sur la poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens membres de l'UE et son extension à la Roumanie et la Bulgarie. Le souverain accepte ce projet par 59,6% des voix. L'UDC ayant dû affronter seule la vaste coalition de partisans de l'UE, le résultat de 40% de non doit être considéré comme un succès. L'UDC exige que toutes les mesures possibles soient examinées pour que l'immigration reste socialement et financement supportable.



Ouvrir la porte aux abus?

Non!

Dans les scrutins cantonaux du 8 février, l'UDC s'impose trois fois en politique de l'instruction publique: **les citoyennes et citoyens de Nidwald enterrent avec 62% de refus le concordat antidémocratique HarmoS et le souverain du canton de Schaffhouse fait comprendre clairement qu'il refuse les tendances centralisatrices dans le domaine scolaire en rejetant massivement la loi sur les écoles et l'instruction publique.** Dans le canton d'Argovie, **Alex Hürzeler**, candidat de l'UDC qui a défendu les principes scolaires de son parti, **est élu au gouvernement comme directeur de l'instruction publique.**

Conférence de presse de l'UDC du 10 février 2009

"Renforcer le droit national pour rétablir la souveraineté"

Tenant conférence de presse le 10 février, l'UDC exige que la priorité soit donnée par principe au droit national démocratiquement légitimé par rapport au droit international. Il s'agit là, aux yeux de l'UDC, d'un pas important vers le renforcement ou, plutôt, le rétablissement de la souveraineté suisse et de la démocratie directe. En outre, la notion de "droit international impératif" doit être clairement définie et introduit dans la Constitution fédérale. L'UDC exige également que le **principe de la double incrimination** ne soit en aucun cas abandonné.

Deux avis fondamentalement opposés existant au sein de l'UDC concernant la marche à suivre dans la crise financière et la **minimisation du risque économique représenté par les grandes banques**, Christoph Blocher, vice-président UDC Suisse, et Hans Kaufmann, conseiller national, présentent leurs analyses personnelles de la situation. La question de fond abordée est en fait la suivante: "Qu'est-ce que l'économie de marché et où sont ses limites?"

Conférence de presse de l'UDC du 17 février 2009

"L'UDC exige une instruction militaire conforme aux exigences de la guerre"

Le 17 février l'UDC tient conférence de presse pour présenter **ses exigences concernant l'instruction militaire dans l'armée suisse. L'accent est mis sur une formation visant à créer une armée capable de soutenir une guerre et sur la nécessité de lever la séparation instituée entre la responsabilité de l'engagement et la responsabilité de la formation.** Dans une armée de milice, le commandant, qui doit conduire son unité lors d'un engagement, doit aussi assumer la pleine responsabilité de l'instruction de ses hommes.

Conférence de presse de l'UDC du 24 février 2009

"Pour une politique climatique raisonnable"

Le débat sur le climat restant marqué par des idéologies gauchistes, des tentatives de semer la panique et une surenchère de revendications fréquemment irréalistes, l'UDC demande le 24 février un **retour au bon sens humain en politique climatique.** Durant sa conférence de presse, elle développe les exigences suivantes:

- **lever la loi sur le CO₂ à la fin de la période réglée par le protocole de Kyoto** (2010, au plus tard 2012);
- maintenir la restitution intégrale du produit de la taxe CO₂ aux contribuables et renoncer à une affectation partielle du produit de ce prélèvement;
- refuser la participation de la Suisse à l'accord prenant la relève du protocole de Kyoto si tous les grands producteurs de CO₂ n'y participent pas;
- **renoncer aux réglementations dépassant les engagements internationaux.**

Le groupe parlementaire UDC adopte le 3 mars son **document de fond sur le règlement de la crise bancaire et de la crise qui affecte le secret protégeant les clients des banques**. Face à un Conseil fédéral qui cède aux pressions internationales et multiplie les concessions, l'UDC intervient pour **sauvegarder les intérêts du pays**. Il s'agit, d'un côté, **de minimiser la concentration du risque provoquée par les grandes banques** et, d'autre part, **de renforcer le secret bancaire, donc la protection de la sphère privée des clients des banques**.

Vendredi 13 mars 2009 le Conseil fédéral annonce une décision qui équivaut à **l'abandon de la double incrimination et au minage du secret protégeant les clients des banques**. **L'UDC condamne cette faiblesse du Conseil fédéral** qui, une fois de plus, s'incline devant des gouvernements étrangers. Elle se battra contre cette décision, car elle tient à sauvegarder ces **éléments essentiels de la sphère privée et de la protection de la propriété privée**.

Session de printemps 2009 (du 2 au 20 mars 2009)

Résumé

Durant la première journée de la session, le Parlement assermente Martin Landolt (BDP), Max Chopard-Acklin (PS) et Ulrich Schlüer (UDC), ce dernier ayant succédé à Ueli Maurer élu au Conseil fédéral. A la suite de l'assermentation de Martin Landolt, le BDP atteint la force d'un groupe parlementaire. Durant cette première journée de la session de printemps, le Conseil des Etats examine une initiative parlementaire concernant l'accueil de détenus de Guantanamo. Dans la procédure d'élimination des divergences concernant l'article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain, le Conseil national se rallie à une proposition de compromis du Conseil des Etats. La Petite Chambre renvoie au Conseil fédéral la modification de la loi fédérale sur la sécurité intérieure et refuse de donner suite à une pétition visant à faire garder les armes de service personnelles dans les arsenaux. Le groupe parlementaire UDC décide de demander la constitution d'une CEP concernant l'entraide administrative accordée aux Etats-Unis. Le Conseil national approuve une modification de la loi sur l'état civil afin d'empêcher les mariages fictifs. Cette réforme remonte à une proposition de Toni Brunner. Par 129 voix contre 5, la Grande Chambre recommande cependant le rejet de l'initiative populaire sur les minarets. Le Conseil des Etats approuve à l'unanimité aussi bien la loi fédérale sur les obstacles techniques au commerce (principe du Cassis de Dijon) que la loi sur la sécurité des produits.

*La **deuxième semaine de la session** commence au Conseil national avec une session extraordinaire sur la crise économique. Durant ce débat, le National examine 106 interventions concernant la crise financière et économique et approuve par 156 voix contre 36 le crédit additionnel 1a au budget 2009 pour un montant de 700 millions de francs afin de soutenir la conjoncture. Le Conseil des Etats apporte son soutien unanime à la convention de l'ONU contre la corruption et élimine les divergences concernant la loi sur le brevet d'avocat. Le Conseil national écarte les dernières divergences dans le projet d'extension des infrastructures ferroviaires (ZEB) et dans la réforme ferroviaire 2. Il entre certes en matière sur le projet de nouveau droit du nom, mais il renvoie ensuite le texte à la Commission des affaires juridiques conformément à l'avis de l'UDC. La Grande Chambre accepte en outre*

une initiative parlementaire visant à introduire de nouveaux critères quant à la validité des initiatives populaires ainsi qu'un postulat de la commission concernant le rapport entre les initiatives populaires et le droit international public. Une fois de plus, la classe politique tente donc de miner les droits démocratiques des citoyens et de superposer ledit "droit des peuples" aux droits populaires. Durant sa session extraordinaire sur la crise économique, le Conseil des Etats approuve également une rallonge de 700 millions de francs au budget 2009 de la Confédération pour soutenir la conjoncture. Le dernier jour de la deuxième semaine de la session, le Conseil national recommande par 122 voix contre 60 le rejet de l'initiative du GSSA qui vise à interdire les exportations de matériel de guerre, une proposition hautement nocive pour l'économie suisse. Le Conseil des Etats approuve une motion du Conseil national renforçant la prévention de la pédocriminalité et d'autres crimes particulièrement graves ainsi qu'une motion demandant la mise en place d'un dispositif d'alerte en cas d'enlèvement.

Lundi de la **dernière semaine de la session**, le Conseil national élimine la dernière divergence concernant la loi sur le brevet d'avocat. Il rejette une initiative parlementaire ainsi qu'une pétition demandant l'entreposage des armes de service dans les arsenaux. Le Conseil des Etats approuve à l'unanimité une révision partielle de la loi sur la recherche. Mardi, le Conseil national transmet les motions du Conseil des Etats interdisant les bombes à défragmentation. Par 97 voix contre 75, la Grande Chambre maintient la décision de lever l'immunité parlementaire du conseiller national Toni Brunner, ce qui suscite les critiques sévères de l'UDC. En revanche, la Grande Chambre refuse de lever l'immunité de Christoph Mörgeli. S'agissant de la nouvelle procédure pénale concernant les mineurs, le Conseil des Etats se rallie à la proposition de la Commission de conciliation. Le jour suivant, l'Assemblée fédérale deux chambres réunies élit par 175 voix sur 176 valables Stephan Blättler (UDC/ZH) au Tribunal pénal fédéral. Le Conseil national approuve la révision totale de la loi sur la TVA et soutient à son tour la proposition du Conseil des Etats de permettre la déduction fiscale des contributions aux partis politiques. Le même jour, le Conseil des Etats accepte la participation de la Suisse au programme d'encouragement du cinéma MEDIA de l'UE pour la période 2007 à 2013. Par la même occasion, il approuve une modification des prescriptions sur la publicité à la radio et la télévision. Jeudi, le Conseil national rejette un contreprojet indirect à l'initiative populaire demandant des avocats pour les animaux. Par ailleurs, il approuve une affectation partielle du produit de la taxe CO₂ sur les combustibles afin de soutenir des assainissements énergétiques de bâtiments. Le dernier jour de la session, le Conseil national décide par 99 voix contre 80 d'accorder une immunité parlementaire absolue à la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz et à l'ancien conseiller national Jean-Paul Glasson à la suite de leurs déclarations insidieuses comme porte-parole de la Commission de gestion dans l'affaire Blocher-Roschacher. Ces deux personnes sont ainsi protégées contre des poursuites judiciaires. Le groupe parlementaire UDC critique violemment cette décision arbitraire et quitte la salle du Conseil national en signe de protestation.

Communiqué de presse de la Chancellerie fédérale du 25.03.2009: report de la votation sur le financement additionnel temporaire.

La votation sur le financement additionnel temporaire de l'AI devait initialement avoir lieu le 17 mai. Le Conseil fédéral a justifié le report au 27 septembre en relevant que le peuple avait des doutes quant à l'opportunité de l'échéance de mai en raison du ralentissement conjoncturel et de la situation économique difficile. Il est

donc arrivé à la conclusion que la votation devait être renvoyée en automne. Le Conseil fédéral a assuré que l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral pourrait tout de même avoir lieu le 1^{er} janvier 2010 comme prévu si le projet est accepté en votation populaire.

Lors de sa séance du 17 mars, le comité central de l'UDC Suisse arrêté les **consignes concernant les votations populaires du 17 mai 2009**. Il recommande le rejet des deux textes, soit **l'introduction obligatoire du passeport biométrique** (53 non contre 7 oui avec 1 abstention) et le **projet de médecine complémentaire** (35 non, 17 oui, 4 abstentions). Sur proposition de la direction du parti, le comité central élit le **nouveau secrétaire général de l'UDC Suisse en la personne de Martin Baltisser**.

Assemblée des délégués du 28 mars 2009 à La Brévine (NE)

Crise financière et économique

Les délégués de l'UDC Suisse se retrouvent le 28 mars à **La Brévine (NE)**. Les principaux sujets à l'ordre du jour sont la **crise financière et économique** ainsi que l'adoption de la **consigne de vote concernant l'augmentation de la TVA en faveur de l'AI**, scrutin reporté au 27 septembre 2009. La tâche de l'Etat en cette situation économique difficile étant plutôt **d'alléger le fardeau fiscal pesant sur les citoyens et les entreprises** afin de relancer la consommation et les investissements, cette hausse des impôts est totalement déplacée. **Par 328 voix contre 1, les délégués disent donc clairement non à cet objet** qui sera soumis au vote en automne. L'assemblée des délégués approuve également un document de fond sur la **marche à suivre dans la crise bancaire et la crise qui affecte le secret protégeant les clients des banques**.

AVRIL

Conférence de l'UDC du 2 avril 2009

"Commander, contrôler, corriger"

L'armée suisse n'est actuellement pas apte à intervenir dans une situation sérieuse. La centralisation et la bureaucratisation des structures et de la responsabilité de la conduite ont été un échec complet. L'UDC demande donc le retour à un mode de conduite basé sur la mission, principe qui a fait ses preuves dans une armée de milice. Cette réforme rétablirait la capacité de l'armée d'intervenir dans un cas de danger réel. La Suisse ne peut conserver son indépendance que si elle est toujours à même de prouver que le prix d'une agression violente lancée contre elle est trop élevé.

Conférence de presse de l'UDC du 14 avril 2009

"Sévir durement contre les abus dans le droit d'asile et la criminalité étrangère"

Il est grand temps de corriger les incitations négatives du droit d'asile et des étrangers ainsi que la pratique trop laxiste en matière d'expulsion des criminels étrangers. Les propositions de réforme lancées par le Conseil fédéral dans ce domaine sont trop vagues et n'apportent aucune amélioration réelle de la situation. L'UDC s'oppose aux solutions trompeuses et exige des mesures rigoureuses et efficaces. Un étranger qui ne respecte pas nos règles doit quitter le pays, un point c'est tout! Le gouvernement national doit enfin faire la preuve de sa volonté de combattre effectivement les abus dans le droit d'asile, de rétablir la sécurité des citoyens et d'adapter les lois correspondantes.

Conférence de presse de l'UDC du 21 avril 2009

"Une large alliance contre la nouvelle disposition constitutionnelle sur le médecine complémentaire"

La scène politique ayant surtout été occupée par les partisans du projet de médecine complémentaire, qui sera soumis au souverain le 17 mai 2009, trois élus spécialistes de la santé publique et issus des grands partis bourgeois interviennent devant les médias pour mobiliser contre l'initiative pour la médecine complémentaire en attirant l'attention sur les graves inconvénients de ce projet

Session spéciale du Conseil national 2009 (du 27 au 30 avril 2009)

Durant cette session spéciale le Conseil national approuve la loi sur les redevances pour les routes nationales. Il prolonge en outre jusqu'en 2013 le crédit-cadre pour l'aide monétaire internationale. Contre la volonté de l'UDC, le Conseil national approuve la loi sur les obstacles techniques au commerce (principe du Cassis de Dijon) ainsi que la loi sur la sécurité des produits. Diverses interventions concernant la déductibilité des frais de formation passent également la rampe parlementaire, tout comme le contreprojet indirect à l'initiative populaire sur la protection des eaux. Avec le soutien de l'UDC, la Grande Chambre accepte par 104 voix contre 44 la modification de la loi sur des mesures de sauvegarde de la sécurité intérieure (nouveaux moyens de surveiller les personnes suspectes de menées terroristes). Il revient ainsi sur une décision antérieure pour se rallier à l'avis du Conseil des Etats.

MAI

Congrès spécial du 2 mai 2009 à Berne sur la politique de migration

Les délégués de l'UDC Suisse ainsi que d'autres personnes intéressées se retrouvent le 2 mai à Berne pour un **congrès spécial** consacré à la **politique de migration** et à l'adoption d'une **résolution et d'un document de fond sur ce thème**. Face à la forte augmentation de la criminalité juvénile, notamment d'origine étrangère, et au relâchement de la politique de migration depuis l'éviction de Christoph Blocher du Conseil fédéral, et aussi en raison du fort afflux d'étrangers prévisible à la suite de l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et la Roumanie, **les délégués de l'UDC adoptent une résolution avec une seule voix d'opposition et le document de fonds à l'unanimité**.

Conférence de presse de l'UDC du 7 mai 2009

"Ecole primaire: retour au principe de la performance"

Une bonne instruction publique est d'une importance capitale pour l'économie et les entreprises. Pour former des jeunes à la hauteur des exigences du monde moderne, l'école doit commencer par remplir sa mission de base. L'UDC présente à Berne deux nouveaux documents de fond sur les performances scolaires et le métier d'enseignant. Voici les exigences principales formulées par l'UDC:

1. L'enseignement doit à nouveau être axé sur la performance. L'école primaire doit se fonder sur la concurrence et la performance.
2. Des enseignants qualifiés, engagés et respectés: des maîtres de classe doivent assumer la responsabilité de toute la classe et enseigner les matières avec conviction.

3. Objectifs pratiques et non pas idéologiques (type plan d'enseignement 21): le plan d'enseignement doit imposer des objectifs clairs et donner plus de place aux disciplines centrales.

Conférence de presse de l'UDC du 11 mai 2009

"Libre-échange agricole: abandonner immédiatement les négociations avec l'UE"

Le Conseil fédéral sacrifie l'agriculture suisse sur l'autel de l'industrie agraire internationale et pour préparer progressivement l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. L'introduction unilatérale par la Suisse du principe du Cassis-de-Dijon, conformément à la décision du Conseil national, affectera déjà lourdement la compétitivité des paysans producteurs; la conseillère fédérale Doris Leuthard continue néanmoins sur cette voie en poursuivant les négociations avec l'UE sur le libre-échange dans le secteur agricole et alimentaire. L'UDC s'engage de toutes ses forces pour une agriculture productrice qui garantisse l'approvisionnement de la Suisse en produits de qualité et sains. Durant sa conférence de presse, l'UDC invite le gouvernement, et plus particulièrement la conseillère fédérale Doris Leuthard, en charge de ce dossier, à abandonner immédiatement ces négociations.

Le peuple n'ayant approuvé que d'extrême justesse le 17 mai 2009 l'introduction du passeport biométrique, la réalisation de ce projet doit subir quelques modifications. La forte proportion de voix négatives (49,86% des voix exprimées) indique que la population tient à la sécurité des données sensibles. Le Conseil fédéral doit en tenir compte et renoncer à étendre les contraintes en matière de documents d'identité biométriques. En outre, la commande de ce matériel doit être mise au concours publiquement. **L'UDC exige que le Conseil fédéral renonce à diverses dispositions du projet de loi comme la création d'une banque de données centrale ainsi que la possibilité d'imposer les principes biométriques à d'autres documents d'identité.**

Le succès de **l'initiative populaire pour la médecine complémentaire** était prévisible durant la campagne de votation. L'UDC critiquait notamment le fait que les coûts découlant de cette extension du catalogue des prestations de base sont difficiles à estimer. Il est évident que l'acceptation de ce projet conduira à une nouvelle hausse des coûts de la santé publique. **L'UDC continuera de se battre pour la baisse des primes d'assurance-maladie et, partant, pour l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens.**

Conférence de presse de l'UDC du 19 mai 2009

"Rétablir la sécurité – durcir le droit pénal"

Dans le courant des quinze dernières années, le droit pénal suisse a dégénéré au point de devenir excessivement complaisant à l'égard des délinquants. Le gauche et les partis du centre ont constamment adouci la loi au profit des malfaiteurs alors que les droits des victimes et la sécurité publique ont été négligés. Le groupe parlementaire UDC unanime demande donc un durcissement du droit pénal et exige que les sanctions pénales revêtent effectivement un caractère punitif. Voici les exigences de l'UDC:

- le droit pénal doit être compréhensible et logique.
- le droit pénal doit dissuader des délinquants potentiels et punir avec toute la dureté nécessaire les violations de lois.
- l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels doit être soutenue.

Session d'été 2009 (du 25 mai au 12 juin 2009)

Résumé

Durant la première semaine de la session, le Conseil national examine la loi sur la recherche scientifique qui vise notamment la réorientation de la Commission de la technologie et de l'innovation. L'UDC dépose de nombreuses propositions exigeant une plus grande transparence et un contrôle plus efficace des fonds alloués à la recherche, mais ces idées sont rejetées, si bien que finalement l'UDC s'oppose au projet de loi. La conseillère fédérale Doris Leuthard échoue également dans sa tentative de créer une réserve au bilan pour l'agriculture afin d'atténuer les effets du libre-échange agricole avec l'UE. Durant la séance du 26 mai 2009, le groupe parlementaire UDC décide de lancer une initiative populaire pour rétablir la justice fiscale au niveau des familles au cas où le Parlement approuvait le projet d'imposition des familles présenté par le Conseil fédéral. Les deux Chambres refusent de suspendre le renvoi des requérants d'asile déboutés originaires du Sri Lanka. Contre la volonté de l'UDC, le Conseil des Etats approuve un crédit de 10 milliards de francs en faveur du FMI. Les parlementaires UDC critiquent la précipitation avec laquelle le gouvernement répond aux pressions du G-20 sans exiger la moindre contrepartie. Sur proposition de Christoffel Brändli, la Petite Chambre décide contre la volonté du groupe UDC de renvoyer en commission les propositions déposées par l'UDC et d'autres groupes parlementaires concernant les risques excessifs que représentent les grandes banques pour l'économie nationale. Par ailleurs, le Conseil des Etats décide, toujours contre l'avis de l'UDC, de tenir en août 2009 une session spéciale sur l'imposition des familles et la compensation de la progression à froid. Le Conseil national examine pour la deuxième fois l'accord Media avec l'UE et se rallie à la position du Conseil fédéral qui souhaite autoriser les chaînes privées ainsi que la SSR à faire de la publicité pour l'alcool.

La Grande Chambre décide aussi de diverses interventions concernant les naturalisations. Elle rejette une motion de l'UDC exigeant que les candidats à la nationalité suisse possèdent des connaissances orales et écrites de la langue nationale parlée dans leur région, mais accepte sans discussion un contreprojet demandant de bonnes connaissances de la langue nationale et l'intégration dans le lieu de domicile. Le Conseil des Etats accepte une initiative parlementaire de Toni Brunner visant à empêcher les mariages fictifs. Dans la procédure d'élimination des divergences concernant la loi sur le CO₂, le Parlement approuve contre l'avis de l'UDC une affectation partielle de la taxe CO₂ pour soutenir l'assainissement énergétique de bâtiments. De fait, il s'agit d'une augmentation des impôts de 200 millions de francs par an. Le Conseil national examine après le Conseil des Etats la 11^e révision de l'AVS. Outre l'augmentation à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes, il accepte contre l'avis de l'UDC de faciliter durant dix ans l'accession à la rente pour les petits revenus. Du coup, cette réforme ne permet pas d'économiser 800 millions de francs comme initialement prévu, mais seulement 400 millions de francs.

Les deux chambres approuvent à de fortes majorités le compte d'Etat, le crédit additionnel Ib ainsi que tous les comptes spéciaux. Le groupe UDC se prononce au Conseil national contre le compte d'Etat qui alourdit la dette publique malgré la très bonne conjoncture. L'UDC s'oppose aussi à la rallonge Ib au budget qui sert essentiellement à financer la politique d'asile erronée voulue par la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Le Conseil des Etats accepte la réforme de la TVA. Contrairement au CN, il fixe à 100 000 francs la limite du chiffre d'affaires pour les associations sportives et culturelles (le CN proposait 300 000 francs).

*Le Conseil des Etats approuve à l'unanimité le compte d'Etat et tous les comptes spéciaux. Le CN adopte aussi le compte d'Etat et tous les comptes spéciaux malgré l'opposition du groupe UDC au compte d'Etat et au compte spécial FTP. Le CE ayant maintenu la réglementation concernant les cours de répétition à l'étranger, le CN refuse définitivement la loi militaire proposée par la conférence de conciliation. Ce projet est ainsi enterré. Le CN refuse sans leur opposer de contreprojet deux initiatives populaires de Franz Weber contre la construction de résidences secondaires et contre des grandes installations polluantes. Le CE refuse définitivement de lever l'immunité parlementaire de divers parlementaires actifs et anciens, dont celle du conseiller national Toni Brunner. Il se prononce pour une version restrictive de l'article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain. **Le CN ouvre un débat urgent sur la santé publique et l'augmentation massive des primes d'assurance-maladie.***

Mercredi 3 juin 2009 le groupe parlementaire UDC fait sa traditionnelle excursion. Il suit les traces de St-Nicolas de Flüe à Flüeli-Ranft, visite la base d'hélicoptères d'Alpnach et se réunit enfin le soir à Kerns pour une soirée sympathique avec repas et musique.

Le matin du 3 juin 2009, le Parlement ouvre une session extraordinaire sur le thème du durcissement du droit pénal. Le groupe UDC unanime avait demandé la convocation de cette session. Le CN adopte plusieurs propositions UDC de renforcer le Code pénal, soit en particulier l'alourdissement de la peine pour viol et pour lésions corporelles graves. La Grande Chambre demande aussi la réintroduction des courtes peines privatives de liberté, la suppression du travail d'intérêt général prononcé avec sursis et diverses corrections apportées au casier judiciaire. Des propositions UDC visant à expulser des étrangers non intégrés et à prévoir l'exécution de la peine dans le pays d'origine du délinquant passent également la rampe parlementaire.

JUIN

Dans son communiqué de presse du 12 juin 2009, le secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur indique que le conseiller fédéral Pascal Couchepin a annoncé à l'Assemblée fédérale deux chambres réunies, organe électeur du Conseil fédéral, **son intention de quitter le gouvernement le 31 octobre 2009**. L'élection complémentaire aura lieu le 16 septembre.

Lors de sa séance du 19 juin 2009, le **comité central de l'UDC adopte à l'unanimité, à l'intention de l'Assemblée des délégués, le document de fond et la résolution concernant les engagements étrangers de l'armée suisse**. L'organe compétent dit donc non à la participation de l'armée suisse à l'opération NAVFOR Atalanta (pirates somaliens).

Assemblée des délégués du 20 juin 2009 à Altstätten (SG)

Politique militaire et engagements à l'étranger

Les **délégués UDC Suisse** se retrouvent le 20 juin 2009 à Altstätten (SG) pour débattre de **l'armée et de ses engagements à l'étranger, soit en particulier à la Corne de l'Afrique**. Ils examinent également une résolution concernant l'opération NAVFOR Atalanta dans laquelle **l'UDC invite le Conseil fédéral et le Parle-**

ment à renoncer à participer à l'opération NAVFOR Atalanta (contre les pirates). Une armée défensive comme celle de la Suisse doit se tenir à l'écart des luttes d'influence entre grandes puissances et observer strictement sa neutralité. Sa première mission est la défense du pays. **Par 293 voix contre 2, les députés UDC Suisse approuvent la résolution mentionnée plus haut. Ils donnent également leur aval à un document de fond sur les engagements militaires de la Suisse à l'étranger.**

Conférence de presse de l'UDC du 25 juin 2009

"Piller l'AVS – augmenter les impôts? Non!"

Le comité interpartis contre l'augmentation de la TVA ouvre la campagne de votation.

Le 27 septembre 2009, le peuple suisse vote sur l'augmentation de la TVA à 8%. Une fois de plus la Confédération tente de tirer 1,2 milliard de francs des poches des contribuables et cherche à prélever 5 milliards de francs dans le fonds AVS pour sauver une AI pourrie par les abus. Un comité composé de membres de partis bourgeois et d'associations économiques refuse avec détermination cette hausse de la TVA et ce pillage de l'AVS.



JUILLET

En soutenant la pétition "**pour des shops ouverts 24 heures sur 24 dans les stations-service**" l'UDC tient à marquer son opposition à la politique d'interdiction des autorités et à la mise sous tutelle des citoyens. En temps de crise surtout, ces restrictions de la liberté du commerce et de l'industrie sont extrêmement nocives et menacent l'emploi.

L'UIDC est choquée par l'augmentation constante du nombre de demandes d'asile. **Une augmentation de 41,2%** durant la première moitié de l'année 2009 par rapport à la même période de 2008 est tout simplement intolérable. Ce développement est la conséquence d'incitations contreproductives dans le secteur de l'asile. Pour éviter un désastre complet, il faut prendre immédiatement des mesures radicales. La mention par l'ODM du prétendu succès de l'accord de Dublin est proprement ridicule: 547 transferts dans d'autres Etats pour un total de 8392 demandes d'asile ne sont certainement pas une prouesse digne d'être relevée.

L'introduction unilatérale du **principe du Cassis-de-Dijon** défavorise les producteurs suisses par rapport à leurs concurrents étrangers et affaiblit une fois de plus la position de la Suisse. La direction de l'UDC Suisse demande donc au **comité central** lors de sa séance du 21 août 2009 de **soutenir le référendum contre cette modification de la loi.**

AOÛT

Discours et annonce du 1^{er} août: les valeurs fondamentales de la Suisse comme **la liberté, la neutralité et la responsabilité individuelle** sont de plus en plus minées et menacées par la politique actuelle. Dans ses réflexions sur la Fête nationale, Toni Brunner, président de l'UDC, invite les citoyennes et les citoyens à s'engager avec conviction pour ces valeurs. Sa déclaration paraît sous la forme d'une annonce pleine page dans tous les grands journaux de Suisse. Le discours complet du conseiller national Toni Brunner ainsi qu'une interview du président de l'UDC Suisse en forme de production vidéo internet paraissent sur le nouveau site de l'UDC à l'adresse www.udc.ch.

DEFENDEZ-VOUS, SUISSESSES ET SUISSSES!

Réflexions de Toni Brunner, président de l'UDC Suisse pour le 1^{er} août




Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens

Le 1^{er} août nous fêtons l'anniversaire de notre pays. C'est aussi l'occasion de se rappeler l'origine de la Suisse.

A l'origine de la Confédération, il y a le souci de protéger la famille et ses biens, la volonté de rester indépendant et d'assumer ses propres responsabilités. Ces valeurs ont fait le force de notre pays, elles l'ont marqué pendant des siècles. Elles nous ont apporté prospérité et sécurité – en des périodes, certes, comme en des temps difficiles. Ces valeurs fondamentales de la Confédération sont décrites dans le Pacte fédéral de 1291: „Considérant la malice des temps“, les fondateurs de la Suisse se sont joints ensemble et se sont engagés à se défendre ensemble contre des attaques et à relever les juges étrangers. Pays pauvre au moment de sa fondation, la Suisse s'est hissée au niveau des nations les plus riches du monde. Son histoire a succédé à valeur d'exemple et, il y a peu encore, la Suisse était un modèle de démocratie, de qualité et de stabilité économique.

Ces acquis sont aujourd'hui en péril. Par leurs comportements et leurs actions, le Conseil fédéral et le Parlement remettent en question les valeurs fondamentales et les forces de notre pays.

Le citoyen doit effacer l'indolence.

La politique officielle a repris le plus belle. Conséquence: les citoyens et les citoyennes sont pressurés par des impôts, redevances, prélèvements obligatoires et primes d'assurance-maladie toujours plus lourds. Il reste de moins en moins pour vivre. Et aujourd'hui, en pleine crise économique, on veut augmenter la TVA à 8%. Cette hausse aurait pour effet un renchérissement des produits alimentaires et des autres biens de première nécessité. La votation populaire du 27 septembre prochain nous donne l'occasion de stopper ce projet insensé.

Les œuvres sociales sont au bord du gouffre.

Les politiques ont surchargé les œuvres sociales. Les coûts de la santé publique augmentent sans que personne ne songe à corriger le cap. Pour nombre de familles, les primes d'assurance-maladie ne sont plus supportables. L'assurance-invalidité est surendettée et systématiquement abusée par des escrocs. L'AVS se fait à son tour piller par le Conseil fédéral et le Parlement qui veulent y prélever 2 milliards de francs pour les transférer à une AI pourrir par les abus. C'est en plus de la hausse de la TVA. Disposez le 27 septembre un bon sac et sortez dans l'urne pour stopper ce pillage perfide!

Elimination de la famille.

Les politiques n'en veulent pas seulement à notre porte-monnaie, mais aussi à nos enfants. Le Conseil fédéral a présenté une ordonnance qui règle la garde des enfants. Les grands-parents, tantes, maritimes et parents auront à l'avenir besoin d'une autorisation s'ils veulent garder nos enfants ou devront répondre à des exigences particulières. Les écoles deviennent des laboratoires d'essai pour les bureaucrates de l'éducation publique. On nous demande de confier nos enfants à l'Etat dès l'âge de 4 ans déjà. L'école ne forme plus et ne prépare plus à la vie réelle. Plus le Conseil fédéral entend pénaliser facilement les parents qui élèvent leurs enfants à la maison, donc qui ne les font pas grandir par des tiers. Une raison suffisante pour l'UDC de préparer une initiative populaire afin que les deductions fiscales bénéficient à toutes les familles.

La liberté et l'indépendance sont abandonnées.

On doit aujourd'hui se demander très sérieusement si les politiques ne sont pas en train de trahir notre pays. La Suisse cède continuellement aux pressions étrangères. Des frontières ouvertes et une politique d'asile et des étrangers lâche ont provoqué une immigration incontrôlée. Nous en subissons le contrecoup surtout en période de récession: moins d'emplois pour les Suisses, plus de chômeurs, une armée d'assistés sociaux étrangers. Les principales qualités de notre place économique et la protection de la sphère privée ont été gâchées. Le secret protège les clients des banques, donc la liberté des citoyens, est en péril. Notre économie est contrainte de reconnaître unilatéralement les normes d'autres Etats sans disposer des mêmes droits. L'agriculture est exposée sans protection à la concurrence des pays producteurs à bon marché. Notre neutralité est systématiquement minée. Nombre de politiciens veulent passer la Suisse dans l'UE. La vie en Suisse est toujours moins sûre. Le climat d'insécurité dans les villes est perceptible quotidiennement pour les jeunes comme pour les aînés. Pendant ce temps, notre armée part à la chasse aux pirates dans les mers du monde. L'UDC combattra cette violation de la neutralité suisse au Parlement – tout comme les velléités d'adhésion à l'UE.

Nous devons agir aujourd'hui.

Beaucoup de gens s'interrogent aujourd'hui sur l'avenir de notre pays. Malgré la malice des temps, nous ne devons pas perdre espoir. Notre base commune nous rend forts. Nous devons nous soulever des valeurs fondamentales et des forces de notre pays. Le souverain, c'est-à-dire nous autres citoyens et citoyennes, nous devons donner la direction aux gouvernants de l'Etat. Donc, défendons, Suissesses et Suisses, élevés la voix! Le peuple a la possibilité de provoquer des changements en votant et en élisant. Utilisez de ce droit. Renouons l'idée du Pacte fédéral. Forçons ensemble notre avenir. Réalisons les projets qui rapprochent l'Etat et les gouvernants des citoyens et des citoyens. Je pense notamment à l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Soyez-en certains: l'UDC s'engage pour la Suisse et elle fera tout pour que notre pays ne disparaisse pas et pour qu'il retrouve sa force d'antan. Mais nous avons besoin de votre aide pour cela. Je vous remercie de votre courage et de votre engagement en faveur d'une Suisse indépendante et sûre d'elle.

Je vous souhaite une fête du 1^{er} août belle et saine.

Ben à vous

Toni Brunner

Toni Brunner
Président de l'UDC Suisse

www.udc.ch



Conférence de presse du 11 août 2009

"Annonce d'une manifestation paysanne"

La situation des producteurs de lait est catastrophique. Le prix du lait est tombé à un niveau historiquement bas. Conscients de nos responsabilités à l'égard des familles paysannes, nous ne pouvons plus assister à ce développement. L'inquiétude pour la production agricole et laitière suisse pousse **les organisations agricoles BIG-M et BZS ainsi que l'UDC** à convoquer les paysans à une **grande manifestation à Sempach le 29 août 2009**. Se déroulant devant la chapelle qui commémore la bataille de Sempach, ce **"soulèvement paysan"** vise en premier lieu à obtenir un changement de système sur le marché laitier.

L'UDC envisage la candidature d'un chef d'entreprise au Conseil fédéral

Au cours d'une séance extraordinaire, le comité du groupe parlementaire UDC définit la marche à suivre en vue de l'élection complémentaire au Conseil fédéral. La pression en faveur d'une candidature UDC augmente. Le conseiller national et chef d'entreprise Jean-François Rime se trouve au premier plan. Le comité du groupe UDC condamne les habituelles manipulations et copinages du PDC avec la gauche. Cette coalition d'intrigants a déjà provoqué l'éviction de Christoph Blocher du Conseil fédéral et elle a failli réussir une nouvelle fois lors de l'élection d'Ueli Maurer. Premier parti de Suisse avec 28,9% des suffrages, l'UDC s'engage pour la concordance. Elle a droit à deux sièges au Conseil fédéral. Bien que sensiblement moins fort que l'UDC, le PLR avec ses 17,7% de suffrages passe néanmoins nettement devant le PDC qui n'a obtenu que 14,5% lors des dernières élections fédérales. Selon les règles de la concordance, les trois premiers partis, soit l'UDC, le PS et le PLR ont droit chacun à deux sièges gouvernementaux, alors que le PDC ne peut en revendiquer qu'un seul.

A l'occasion de sa séance du 21 août, le comité central de l'UDC reprend, à l'intention de l'assemblée des délégués, les propositions du comité directeur de lancer une **initiative populaire en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple** et de soutenir le **référendum contre l'introduction unilatérale par la Suisse du principe du Cassis-de-Dijon**. Par 58 voix sans opposition, le CC recommande par ailleurs l'acceptation de l'arrêté fédéral renonçant à l'introduction de l'initiative populaire générale.

Assemblée des délégués du 22 août 2009 à Coire (GR)

Où va le Conseil fédéral?

L'élection du Conseil fédéral par le peuple est le principal sujet de l'assemblée des délégués du 22 août. Une élection du gouvernement fédéral au suffrage universel **renforcerait la démocratie directe de notre pays**. Le peuple suisse peut aujourd'hui participer aux affaires publiques à tous les niveaux et élire les membres de ses autorités. Ce droit de participation doit être étendu au niveau fédéral par l'élection populaire du Conseil fédéral. Les délégués se prononcent donc par 358 voix contre 28 **pour le lancement d'une initiative populaire en faveur de l'élection du Conseil fédéral par le peuple**. Dans un deuxième vote, l'assemblée décide par 279 voix contre 97 (et 28 abstentions) de n'adopter le texte définitif de l'initiative que lors de la prochaine assemblée des délégués, soit le 3 octobre à Genève.

29 août: impressionnante manifestation paysanne à Sempach – le Conseil fédéral doit désormais agir

Plus de 10 000 paysannes et paysans ainsi que de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens proches de l'agriculture ont accouru de toute la Suisse pour se réunir devant la chapelle commémorant la bataille de Sempach. Cette manifestation a eu lieu à l'appel de l'UDC, du centre agricole suisse (BZS) et de l'organisation de producteurs de lait BIG-M pour exprimer inquiétude et colère devant la situation intolérable du marché laitier suisse et de l'agriculture. Il est urgent de modifier le système régissant ce marché. Les manifestants adoptent une résolution qui invite le Conseil fédéral à présenter un arrêté fédéral urgent pour un contrôle de la quantité de lait sur la base du droit privé, donc par les producteurs de lait, mais ayant force obligatoire pour tous. De plus, la résolution demande au Conseil fédéral d'abandonner les négociations avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange agricole.

SEPTEMBRE

Dans son communiqué de presse du 3 septembre 2009, la Chancellerie fédérale annonce que l'initiative populaire **"pour le renforcement des droits populaires en politique étrangère (traités internationaux: la parole au peuple!)"** a formellement abouti. L'examen des listes de signatures par la Chancellerie fédérale a révélé que 108 579 des 111 285 signatures déposées étaient valables.

Conférence de presse du 4 septembre 2009 d'un comité de seniors

"Ne pas mettre en péril l'AVS!"

Un comité composé de seniors intervient en public pour combattre l'augmentation de la TVA soumise au peuple le 27 septembre 2009. Ce projet menace l'AVS. Les disfonctionnements et abus qui affectent l'AI doivent être corrigés et non pas financés par des impôts supplémentaires et un prélèvement de 5 milliards de francs dans le fonds des rentes AVS. De surcroît, la hausse de la TVA à 8% touche avant tout les rentiers. Le comité des seniors exige que l'AI soit assainie avant d'être renflouée par des milliards de francs d'argent des contribuables.

Piller l'AVS pour financer des abus?

144.9.100



Je vote

NON

à l'augmentation
de la TVA

Jean Fattebert, ancien Conseiller national,
Villars-Bramard

Ce n'est vraiment pas le
moment d'augmenter un impôt
qui touche les gens modestes
et d'affaiblir l'AVS.

Comité des seniors, case postale 8252, 3001 Berne
CCP 30-547125-2. Un grand merci pour votre soutien

Election au Conseil fédéral du 16 septembre 2009

Conformément aux règles de la concordance, l'UDC et, bien que dans une moindre mesure, le PLR ont chacun droit au siège qui se libère au Conseil fédéral. Quatrième parti de Suisse par le nombre de ses suffrages, le PDC ne saurait en aucun cas le revendiquer. Par conséquent, le groupe parlementaire UDC décide à l'unanimité le 15.9.2009 de ne pas donner de voix au candidat PDC. Après les auditions des deux candidats PRD, le groupe UDC choisit de soutenir le conseiller national Christian Lüscher.

Session d'automne 2009 (du 7 au 25 septembre 2009)

1^{ère} semaine de la session

Au début de la session d'automne 2009, le Conseil national assermente Andreas Brännimann (UDF, BE) qui adhère ensuite au groupe parlementaire UDC. Contre la volonté de l'UDC, la Grande Chambre approuve clairement le crédit d'aide à la Bulgarie et la Roumanie et entre en matière sur la loi fédérale relative à la sécurité technique. Conseil prioritaire en la matière, le Conseil national examine les mesures urgentes visant à réduire les charges de l'assurance-maladie. Il approuve la franchise différenciée, la consultation téléphonique obligatoire ainsi que la durée minimale du contrat de trois ans en cas de choix d'une franchise élevée. En revanche, il rejette l'augmentation de 200 millions de francs du crédit pour la réduction des primes, l'introduction d'une taxe de consultation et la levée de l'obligation contractuelle. La Grande Chambre débat également de l'imposition des familles et ramène le 12 000 à 10 000 francs la déduction pour la garde des enfants par des tiers. En revanche, elle refuse de supprimer la discrimination des familles traditionnelles. Le Conseil des Etats approuve le programme d'armement, refuse l'initiative populaire demandant l'institution d'avocats pour les animaux et examine le programme conjoncturel III. Ce dernier est complété par une disposition qui accélère la restitution du produit de la taxe CO₂. Enfin, la Petite Chambre se prononce contre l'avis de

l'UDC pour la participation de la Suisse à l'opération contre la piraterie devant les côtes somaliennes.

2^e semaine de la session

L'Assemblée fédérale deux chambres réunies élit au quatrième tour de scrutin Didier Burkhalter (PLR, NE) au Conseil fédéral. Le choix de l'élu radical-libéral condamne à l'échec la nouvelle tentative du PDC et des partis de gauche de miner la concordance. Contre la volonté de l'UDC, le Conseil national entre en matière de justesse sur le III^e programme conjoncturel pour cependant ensuite biffer divers points de ce projet. Il maintient aussi sa décision de compenser la progression à froid à partir de 2010. Demandée par le PS, la session extraordinaire sur la conjoncture et le chômage a lieu. Le Conseil national rejette une proposition de sa commission des transports qui entend boucher les trous du fonds FTP au titre de la relance conjoncturelle. Il refuse d'entrer en matière sur l'opération Atalanta et rejette une proposition de l'UDC visant l'abandon des engagements militaires à l'étranger. Toujours contre la volonté de l'UDC, la Grande Chambre accepte deux développements du droit Schengen. Le Conseil des Etats s'oppose à une initiative populaire concernant la construction de logements. Débattant du programme Media de l'UE, le Conseil national maintient de justesse l'interdiction de la publicité pour l'alcool.

3^e semaine de la session

L'Assemblée fédérale deux chambres réunies élit Christian Herrmann (UDC, BE) au Tribunal fédéral. Sa concurrente PLR obtient nettement moins de voix. Ainsi, l'UDC est représentée pour la première fois dans son histoire par 10 juges au Tribunal fédéral. Le Conseil national augmente les contributions aux groupes parlementaires de 916 000 francs au total malgré l'opposition du groupe UDC. Il maintient aussi sa décision en faveur d'un programme conjoncturel allégé. Le soutien à la formation dans le domaine de l'énergie et des bâtiments est approuvé. Pour la deuxième fois, le Conseil national refuse d'entrer en matière sur l'opération Atalanta en Somalie, si bien que ce projet est définitivement enterré. Le Conseil des Etats élimine la dernière divergence concernant le retrait sous condition d'une initiative populaire et rejette plusieurs propositions pour la réalisation de projets FTP. Il débat de diverses interventions parlementaires visant à durcir le droit pénal et accepte une motion de la CIP-CN exigeant que la connaissance d'une langue nationale soit une condition à la naturalisation. La Chambre des cantons accepte aussi une intervention du groupe parlementaire UDC qui demande l'expulsion des étrangers refusant de s'intégrer. Par contre, l'idée de Maximilian Reimann (UDC/AG) d'appliquer de cas en cas aux mineurs le droit pénal des adultes n'est pas retenue.

Sur proposition de la conférence de conciliation, les deux conseils acceptent l'entrée en vigueur du projet de compensation de la progression à froid en 2011, le programme Media de l'UE (admission de la publicité pour l'alcool) et le III^e programme conjoncturel (la plupart des propositions du Conseil des Etats). Les deux chambres approuvent également contre l'avis de l'UDC l'augmentation du nombre de postes de juges au Tribunal administratif fédéral pour traiter les recours dans l'affaire Etats-Unis-UBS.

Pour l'UDC, l'acceptation de justesse le 27 septembre 2009 du projet d'augmentation de la TVA pour l'AI est un succès. Les sondages n'avaient pas permis de prévoir ce résultat. En espérant sans doute que l'assainissement de l'assurance-invalidité soit rapidement entreprise, le souverain helvétique s'est pronon-

cé de justesse (**12 cantons pour, 11 cantons contre**) pour l'augmentation temporaire de la TVA. Les citoyennes et les citoyens ont ainsi clairement fait comprendre que les abus affectant l'AI devaient être rapidement éliminés dans le cadre de la 6^e révision de cette institution. **L'UDC continuera de se battre pour des impôts modérés et veillera à ce que l'augmentation de la TVA acceptée aujourd'hui reste effectivement temporaire.**

Le projet "**abandon de l'introduction de l'initiative populaire générale du 19 décembre 2008**" est approuvé comme prévu. Cette procédure beaucoup trop complexe n'aurait sans doute quasiment jamais été appliquée.

Votations cantonales: basée sur la responsabilité individuelle et éducative des parents, **la politique de la formation voulue par l'UDC s'est une nouvelle fois imposée dans les cantons d'Uri et de Zoug contre la volonté des bureaucrates de l'instruction publique et leur projet HarmoS.** Ainsi, ce projet ne pourra définitivement pas recevoir la force obligatoire générale malgré son acceptation dans le canton de Berne.

Conférence de presse du 29 septembre 2009

"La 6^e révision de l'AI doit assainir l'AI"

L'UDC présente un programme d'assainissement complet de l'assurance-invalidité qui comprend notamment des mesures d'économies détaillées pour un montant de 68 millions de francs en 2009 et jusqu'à 2149 millions de francs en 2020. Il dépend uniquement de la volonté politique des partis, qui ont recommandé le oui à l'augmentation de la TVA, d'assainir effectivement l'AI comme promis. Grâce au programme de l'UDC, l'AI serait désendettée jusqu'en 2020 et présenterait des comptes équilibrés.

OCTOBRE

1^{er} octobre: **le référendum soutenu par l'UDC contre l'introduction du principe du Cassis-de-Dijon a échoué.** Les 50 000 signatures nécessaires n'ont pas pu être réunies.

Le comité central siège le 2 octobre pour adopter les consignes de vote dans la perspective de la votation du 29 novembre 2009. Il rejette par 40 voix sans opposition l'initiative populaire "pour l'interdiction des exportations de matériel de guerre" et soutient par 45 voix contre 3 et une abstention l'arrêté fédéral relatif au financement spécial du trafic aérien.

Assemblée des délégués du 3 octobre 2009 à Genève

Renforcement de la démocratie directe

L'élection du Conseil fédéral par le peuple mettrait fin aux jeux indignes qui marquent ces élections au Parlement. Le peuple pourrait ainsi élire son gouvernement également au niveau fédéral. Par 217 voix contre 97, les délégués approuvent le texte d'initiative qui leur est soumis.

Cela fait des années que l'UDC se bat pour que les règles admises en Suisse soient respectées par tous. L'islamisation croissante de la Suisse menace de provoquer l'émergence de sociétés parallèles. Ce développement affecte la cohabitation pacifique des religions et des cultures et risque d'entraîner l'infiltration de notre Etat de droit. L'initiative populaire contre la construction de minarets est un pas utile dans

cette direction. De manière claire et nette, soit par 288 voix contre 3 et 3 abstentions, **les délégués de l'UDC Suisse recommandent d'accepter l'initiative contre la construction de minarets lancée par ledit Comité d'Egerkingen** et soumise au peuple le 29 novembre 2009.

Gouvernée par la gauche politique qui est opposée à l'initiative contre les minarets, la ville de Bâle interdit la pose des affiches en faveur de l'initiative du Comité d'Egerkingen. D'autres villes envisagent de prendre la même mesure. Des éditeurs de journaux refusent également de publier l'affiche. Ces attitudes provoquent l'ouverture d'un **débat sur la liberté d'opinion**.



Congrès spécial du parti à Wauwil (LU) le 31 octobre 2009 Renforcer l'agriculture suisse

Réunis en congrès spécial à Wauwil, les délégués approuvent à l'unanimité la "**Résolution pour le renforcement de l'agriculture suisse**". L'application des termes de cette résolution garantirait que l'agriculture suisse puisse remplir son mandat constitutionnel et légal, à savoir assurer un approvisionnement sûr et durable de la population en produits alimentaires sains, la sauvegarde des bases naturelles de la vie, l'entretien des paysages cultivés et l'occupation décentralisée du territoire.

Résolution de l'UDC pour renforcer l'agriculture suisse

Réunie en congrès spécial le 31 octobre 2009, l'UDC Suisse adresse les revendications suivantes au Parlement et au Conseil fédéral dans le but de sauvegarder et de renforcer l'agriculture suisse:

- abandonner les négociations sur un accord de libre-échange agricole avec l'UE. L'agriculture suisse ne peut pas se battre à armes égales contre la concurrence

UE (voir l'expérience de la libéralisation du marché du fromage). Le libre-échange entraînerait une baisse du revenu agricole jusqu'à 50% et donnerait le coup de grâce aux familles paysannes suisses.

- mandater la délégation suisse de proposer l'exclusion de l'agriculture et des denrées alimentaires des négociations menées dans le cadre de l'OMC et de combattre les objectifs du cycle de Doha. Il faut de surcroît que chaque Etat puisse veiller à la sécurité de son approvisionnement et à la sauvegarde de sa souveraineté alimentaire. La conclusion du cycle de Doha aurait des effets désastreux pour l'agriculture.
- édicter un arrêté fédéral urgent donnant force obligatoire générale à un dispositif de contrôle de la quantité de lait sur la base du droit privé afin que tous les producteurs soient tenus de le respecter. Le but est de garantir un prix du lait qui permet aux familles paysannes d'assumer elles-mêmes la responsabilité de leur avenir.
- réviser les dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire concernant l'espace rural. La substance construite existante et viabilisée doit pouvoir être exploitée complètement et de manière plus flexible; il doit être permis de l'agrandir, de la transformer ou de la démolir et de la reconstruire. La surface limitée qui reste encore à disposition de l'agriculture ne doit pas être sacrifiée pour la renaturation des rivières ou l'extension des forêts.
- renoncer à la création d'une réserve au bilan pour des mesures d'accompagnement dans l'agriculture. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent concrétiser leur volonté de sauvegarder une agriculture indigène en prenant des mesures encourageant les structures décentralisées et les exploitations multifonctionnelles, et non pas en versant des "primes au décès";
- ne pas édicter de nouvelles directives et prescriptions sur la protection des animaux, des eaux et de l'environnement qui augmentent les coûts de production par rapport à l'étranger. Les obstacles bureaucratiques et administratifs doivent être supprimés dans la mesure du possible. Pour garantir la sécurité des investissements, les constructions et équipements réalisés selon les connaissances les plus récentes ne doivent pas être modifiés par de nouvelles lois, ordonnances et directives durant au moins 30 ans après leur mise en service.
- continuer de soutenir les exportations de bétail pour renforcer les exploitations en prairie des zones de collines et de montagnes. Si les agriculteurs n'élèvent plus de jeune bétail, les prairies alpines partent à l'abandon, ce qui aurait des conséquences négatives pour le tourisme suisse.

L'application de cette résolution garantit que l'agriculture suisse assume le mandat ancré par le peuple dans la Constitution, à savoir l'approvisionnement sûr et durable de la population en denrées alimentaires saines, la sauvegarde des bases naturelles de la vie, l'entretien des paysages cultivés ainsi que l'occupation décentralisée du territoire.

Session d'hiver 2009 (du 23 novembre au – 11 décembre 2009)

1^{re} semaine de la session

La session d'hiver commence comme d'habitude par l'élection des présidents. Le CN choisit par 174 voix sur 182 Pascale Bruderer-Wyss (PS/AG) comme nouvelle présidente. Hansjörg Walter (UDC/TG) est élu deuxième vice-président par 149 voix sur 182. Le Conseil des Etats élit à son perchoir Erika Forster-Vannini (PLR/SG) alors que Maximilian Reimann (UDC/AG) est élu scrutateur suppléant par 29 voix sur 42.

Le Conseil national réunit deux projets qui n'ont pas de lien matériel, à savoir l'augmentation des droits d'eau ainsi que les rétributions d'injection couvrant les coûts. La proposition de non-entrée en matière déposée par l'UDC est refusée. Le Parlement décide d'augmenter les contributions aux groupes de 2 587 800 francs et non plus seulement de 916 800 francs. C'est en vain que l'UDC menace de lancer une initiative populaire pour la sauvegarde du principe de milice. Conformément à la volonté de l'UDC, le Conseil national refuse l'initiative parlementaire Gross qui voulait instituer des spots publicitaires gratuits pour les partis politiques. En revanche, le National approuve contre l'avis de l'UDC l'accord de l'ONU sur l'immunité des Etats et de leur fortune ainsi qu'une initiative parlementaire de sa commission des institutions politiques qui exige que les cartes d'identité traditionnelles puissent continuer d'être produites. En outre, le stockage des données biométriques ne sera pas obligatoire. Ces décisions tiennent compte des réserves avancées par l'UDC avant la votation populaire sur le passeport biométrique. En politique européenne, le Conseil national approuve contre la volonté de l'UDC le postulat Markwalder qui demande un réexamen de principe de la politique européenne de la Suisse, mais rejette l'initiative parlementaire Estermann proposant que la demande d'adhésion à l'UE soit déclarée caduque. Conseil prioritaire en la matière, le Conseil des Etats approuve le budget 2010 de la Confédération en suivant pour l'essentiel les propositions du Conseil fédéral.

2^e semaine de la session

Le Conseil des Etats prolonge contre la volonté de l'UDC le moratoire pour les animaux et plantes génétiquement modifiés jusqu'en 2013. Il élimine également les dernières divergences concernant le contreprojet indirect à l'initiative "Eaux vivantes" des associations de pêcheurs et approuve sans discuter une modification de la loi sur l'énergie. Lors du débat sur le budget de la Confédération, l'UDC échoue avec sa proposition de renvoi avec le mandat de réduire les dépenses de 1,5 milliard de francs. L'UDC rejette aussi bien le budget 2010 que le supplément II au budget 2009 qui prévoit plus de 100 millions de francs pour financer l'explosion des coûts dans le domaine de l'asile. Les deux projets obtiennent néanmoins une claire majorité au Parlement.

Lors du débat sur la loi relative au marché postal, l'UDC approuve l'ouverture de ce marché. Le Conseil des Etats insiste sur des dispositions plus restrictives dans la loi sur les armes. En révisant la législation sur les sociétés anonymes, la Petite Chambre introduit des règles uniformes de présentation des comptes. Les exigences auxquelles doit répondre la comptabilité dépendent désormais de l'importance économique de l'entreprise et non plus de sa forme juridique. Le 2 décembre 2009, l'Assemblée fédérale deux chambres réunies élit Doris Leuthard (PDC/AG) à la présidence de la Confédération. Elle obtient 158 sur 183 voix valablement exprimées,

ce qui constitue un résultat moyen. En revanche, le score de 128 sur 187 voix valables réalisé par Moritz Leuenberger (PS/ZH) lors de son élection à la vice-présidence du Conseil fédéral équivaut à un désaveu.

Le 3 décembre 2009 le Conseil national tient la session extraordinaire sur l'agriculture demandée par l'UDC. Les trois propositions de l'UDC demandant l'arrêt des négociations avec l'UE sur un accord de libre-échange, des négociations par étapes et l'exclusion du dossier agricole au niveau de l'OMC sont refusées de justesse. Cédant aux pressions, la conseillère fédérale Doris Leuthard se déclare néanmoins prête à donner force obligatoire générale à un système de contrôle de la production. Il s'agit là d'une concession importante en faveur des producteurs de lait.

3^e semaine de la session

La troisième semaine de la session commence par l'heure des questions au courant de laquelle l'UDC thématise notamment les réactions des perdants de la votation sur l'initiative contre les minarets. Dans la procédure d'élimination des divergences concernant le budget 2010, le Conseil national suit l'avis du Conseil des Etats dans la question des charges de personnel de la Confédération et réduit de 1% ou de 40 millions de francs les dépenses prévues à cet effet. Cette décision équivaut à la suppression de 300 à 350 emplois. Le Conseil des Etats examine la loi sur l'organisation de la Poste qu'il approuve au vote final par 23 voix contre 4. Cette loi transforme la Poste en une société anonyme sous le contrôle de la Confédération et supprime la garantie d'Etat et le privilège fiscal. En revanche, la Petite Chambre ne veut pas d'une extension des activités bancaires de la Poste. Par ailleurs, le Conseil des Etats approuve par 34 voix contre 2 un crédit de 257 millions de francs pour les deux Etats membres de l'UE que sont la Roumanie et la Bulgarie. Les avis des deux chambres divergent également dans la question d'autoriser non seulement l'Etat mais aussi des tiers privés à récolter des données biométriques. Le Conseil national maintient sa décision d'interdire ce procédé aux organisations privées.

L'UDC réussit au Conseil national, grâce à la collaboration des partis bourgeois, à faire passer des propositions d'économies supplémentaires ainsi qu'une hausse moins forte des prélèvements sur les salaires dans la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Le Conseil des Etats renvoie contre la volonté des représentants de l'UDC l'initiative populaire pour l'expulsion des étrangers criminels. Il donne le mandat à sa commission d'examiner plus à fond la compatibilité de cette initiative avec le droit international public et d'étudier la possibilité de lui opposer un contre-projet direct. En outre, la Petite Chambre transforme en simples demandes d'examen la majorité des interventions acceptées par le Conseil national lors de la session extraordinaire demandée l'été dernier par l'UDC. Contre la volonté de sa commission et du Conseil fédéral, le Conseil national refuse de déléguer à une autorité de surveillance élue par le Parlement la tâche de contrôler le Ministère public de la Confédération. L'UDC salue cette décision. Contre l'avis de l'UDC, la Grande Chambre approuve une modification de la loi sur les allocations familiales introduisant des allocations pour les indépendants également.

Vendredi 11 décembre 2009, le groupe parlementaire UDC dépose une demande signée par ses 59 membres présents durant la session d'hiver pour obtenir la convocation d'une session extraordinaire sur le thème de l'immigration. Celle-ci est en effet devenue incontrôlable en raison de la libre circulation des personnes, de l'augmentation du nombre d'étrangers et de requérants d'asile. Le débat doit aussi porter sur les conséquences de ces phénomènes pour les finances publiques, les œuvres sociales, l'aide sociale, les infrastructures publiques, le logement, l'intégra-

tion de la population étrangère et la sécurité publique. Le groupe UDC demande la résiliation de l'accord de libre circulation et l'ouverture de nouvelles négociations.

29 novembre 2009: votation populaire

L'UDC se réjouit de **la nette acceptation (57,5% de oui) de l'initiative sur les minarets**. Cette décision du peuple met fin aux discussions et incertitudes en la matière. En approuvant l'interdiction des minarets en Suisse, le peuple s'est aussi clairement prononcé contre l'émergence de sociétés parallèles à cause de l'expansion de l'islam en Suisse. L'immigration doit être plus sévèrement contrôlée. Nos lois sont valables pour tous et ceux qui refusent de les respecter doivent quitter le pays.

Le **rejet massif de l'initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes** est également positif aux yeux de l'UDC. Le peuple suisse a ainsi confirmé une fois de plus sa claire adhésion à une défense nationale autonome. Le refus du peuple est aussi un non clair et net à une gauche qui s'obstine à mener une politique hostile à l'économie, à l'emploi et à l'armée tout en cherchant constamment à renforcer la bureaucratie.

L'UDC s'attendait au oui au **financement spécial de tâches dans les transports aériens**. Ce choix peu contesté est conforme au principe de causalité en permettant le financement des infrastructures du trafic aérien par les recettes fiscales générées par celui-ci.

DÉCEMBRE

Assemblée extraordinaire des délégués du 5 décembre 2009 à Pfäffikon (SZ)

"Renforcer la famille"

Les délégués réunis à Pfäffikon (SZ) approuvent le lancement de l'initiative UDC pour renforcer la famille. L'UDC salue l'allègement fiscal que le Parlement a accordé aux familles avec enfants durant la session d'automne. Elle ne comprend cependant pas pourquoi la Confédération entend discriminer les parents qui gardent leurs enfants à la maison. L'initiative pour la famille exige que les parents qui assument eux-mêmes la garde de leurs enfants bénéficient de déductions fiscales au moins aussi élevées que les parents qui font garder leurs enfants par des tiers.

Conférence de presse du 29 décembre 2009

"Bilan de la mi-législature"

L'UDC dresse le bilan de la mi-temps de la législature 2008-2011. Elle a rédigé un document détaillé présentant les succès et les échecs durant cette période. Grâce à l'engagement de l'UDC, il a notamment été possible d'empêcher l'intervention de l'armée suisse contre les pirates somaliens et de réduire la charge des impôts de 1,6 milliard de francs. En outre, le peuple aura bientôt la possibilité, grâce à l'initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels, de voter pour le renforcement de la sécurité en Suisse. Sur les 11 élections cantonales qui ont eu lieu durant la première moitié de cette législature, l'UDC en a remportées 8.

Bilan

Bilan de l'UDC à la mi-temps de la législature 2008-2011

Voici ce que l'UDC a promis à la population suisse avant les élections de 2007:

Nous voulons baisser les impôts pour tous.
Nous ne voulons pas adhérer à l'Union européenne.
Nous voulons renvoyer les étrangers criminels.

Résultat

Impôts:

- l'UDC a apporté une contribution décisive à la réduction de 1.6 milliard de francs du fardeau fiscal pesant sur les familles et les entreprises.
- l'UDC a été le seul parti politique à se battre systématiquement contre toute augmentation des impôts, taxes et redevances. Elle a fait des propositions concrètes pour réduire les impôts (TVA, impôt sur l'importation d'automobiles, taxe poids lourds, taxe CO₂).
- l'UDC a été le seul parti à se battre rigoureusement pour une baisse des dépenses publiques et pour des finances saines. Contre la volonté de l'UDC, le Parlement a néanmoins approuvé des dépenses inutiles de plus de 12,7 milliards de francs à la charge des contribuables.

Adhésion à l'UE:

- grâce à l'UDC et à la majorité du peuple suisse, la Suisse n'est pas membre de l'UE. A notre grand avantage: nous conservons nos droits démocratiques et notre TVA ne passe pas à 15%, voire davantage.
- l'UDC a combattu avec succès des engagements étrangers de l'armée suisse (pas d'intervention contre les pirates en Somalie, pas de cours de répétition à l'étranger). Elle a ainsi veillé à ce que notre pays n'abandonne pas sa neutralité.
- l'UDC s'oppose à un accord de libre-échange agricole avec l'UE et à d'autres concessions dans le dossier agricole au niveau de l'OMC. Faute de quoi notre agriculture doit craindre pour sa survie. Grâce aux pressions de l'UDC, les réserves à l'égard d'un accord de libre-échange avec l'UE se multiplient. Cela renforce notre agriculture.

Etrangers criminels:

- l'UDC a déposé une initiative populaire avec 211 000 signatures pour le renvoi des étrangers criminels. Le peuple suisse pourra ainsi bientôt voter pour renforcer sa sécurité.
- l'UDC se bat avec détermination contre les abus dans le droit d'asile et dans les assurances sociales. Elle a notamment dénoncé les dysfonctionnements dans l'assurance-invalidité ainsi que dans le droit pénal et l'exécution des peines. Les autorités politiques sont ainsi contraintes d'agir contre ces abus afin que les institutions sociales puissent survivre.
- l'UDC exige que toutes les personnes vivant dans ce pays se soumettent à nos lois et respectent nos traditions chrétiennes et occidentales ainsi que nos valeurs. Elle refuse catégoriquement l'émergence de sociétés parallèles formées par des groupes d'étrangers. Grâce à l'UDC, les mariages fictifs peuvent désormais être empêchés.

Autres succès remportés pour le peuple suisse:

- instruction publique: l'UDC a empêché l'application du concordat HarroS dans toute la Suisse. Ainsi, de nombreux cantons ne pourront pas contraindre les parents de scolariser leurs enfants dès 4 ans. Les parents ne seront pas privés de leurs compétences éducatives.
- droits populaires: l'UDC refuse que nos droits démocratiques, qui ont fait leurs preuves, soient minés par le droit international. Grâce à l'action de l'UDC, les Suissesses et les Suisses pourront se prononcer sur une initiative populaire qui exige que les traités internationaux soient soumis au verdict du peuple. Les discussions sur la validité de l'initiative contre les minarets et de l'initiative UDC sur le renvoi des étrangers criminels ont montré combien il est important de défendre les droits démocratiques.

Conclusion: l'UDC tient son cap

- L'UDC s'engage pour la Suisse sans faire de compromis.
- Le contrat avec le peuple est respecté. L'UDC tient ses promesses électorales.
- Nous nous battons contre les sociétés parallèles.
- Nous défendons sans concession la démocratie directe.

Le peuple a honoré la politique claire et fiable de l'UDC:

- Avec 29% des suffrages, l'UDC est de loin le premier parti de Suisse.
- L'UDC a remporté 8 élections cantonales sur 11 de la législature en cours.
- L'UDC a gagné 12 sièges supplémentaires dans les parlements cantonaux alors que le PS, le PLR et le PDC en ont perdu plus de 100 au total.
- L'UDC a gagné 10 000 membres supplémentaires durant les deux ans écoulés. L'effectif de ses membres dépasse 90 000.

www.udc.ch



Mais: il reste encore beaucoup à faire.

**Soutenez-nous; devenez membre de l'UDC!
Votez UDC, car voter UDC, c'est renforcer
la Suisse!**

Engagez-vous avec nous pour sauvegarder notre démocratie directe!

☐ Je veux d'abord m'informer. Veuillez m'envoyer une documentation sur votre parti.
☐ Je veux devenir immédiatement membre de l'UDC.
☐ Je voudrais faire un don à l'UDC.

Prénom	Nom
Profession	Année de naissance
Rue	N° Lieu
Adresse courriel	N° de téléphone
Date	Signature

A découper et à renvoyer à l'adresse suivante: Union démocratique du centre UDC, case postale 8252, 3001 Berne ou par fax au n° 031 300 58 59 ou via le site internet www.udc.ch.

Pour les dons: compte-chèques postal 30-8828-5

2. Femmes UDC Suisse et les Vétérans UDC Suisse

Rapport annuel 2009 des Femmes UDC Suisse

Le **comité** des Femmes UDC Suisse s'est réuni pour trois séances. Des décisions importantes ont été prises notamment dans les domaines suivants:

- rationalisation de l'organisation des Femmes UDC Suisse pour réduire les coûts; la présidente collaborera désormais directement avec le secrétaire général.
- réorganisation des Femmes UDC de Suisse romande en 2010 sous la direction de la conseillère nationale Alice Glauser
- coordination des activités au sein des représentantes des cantons ainsi que mobilisation et motivation ciblées de femmes de droite (recrutement ciblé, actions pour mobiliser les électrices UDC parmi les non-membres du parti lors des scrutins cantonaux et fédéraux, préparation des candidates/évaluation des élections à venir).

Les **déléguées** se sont réunies pour trois assemblées plénières. Celle de mars au Palais fédéral à Berne a servi à faire le point de la situation politique. Invité à l'assemblée, le président du parti suisse, Toni Brunner, a fait un tour d'horizon impressionnant de la situation politique actuelle de la Suisse tout en relevant l'importance du rôle que peuvent jouer les femmes raisonnant et agissant sur la base de convictions de droite. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a informé sur l'initiative populaire fédérale contre la violence des armes. Ce projet a suscité un vif débat et lors du vote consultatif qui a suivi il a été rejeté à une forte majorité.

En juin, les déléguées se sont réunies dans la salle du Grand Conseil à Liestal. Cette session était placée sous le thème de "La femme dans l'islam". Madame Gabriele Berrer-Wallbrecht a accepté de faire un exposé devant les déléguées. Sa conférence fut fort instructive et le débat qui a suivi très animé. Dans la deuxième partie du congrès, le conseiller national Walter Wobmann a présenté l'initiative contre la construction de minarets.

L'assemblée d'automne s'est tenue à Montreux avant les "Rencontres nationales" grande manifestation UDC qui a lieu tous les deux ans. Pour la première fois une assemblée plénière s'est déroulée en langue française. Elle était consacrée au thème "Islam/Sharia". Les conférenciers étaient David Vaucher, la conseillère nationale Alice Glauser et la députée au Grand Conseil Fabienne Despot.

Les Femmes UDC Suisse étaient les hôtes d'honneur des "Rencontres nationales". Elles ont saisi cette occasion pour se présenter sous leur meilleur jour.

Moyennant plusieurs communiqués de presse, les Femmes UDC Suisse ont informé le public sur leurs positions concernant les votations et sur leurs activités politiques.

Chr. Romer a réalisé en 2009 un film publicitaire intitulé "Les Femmes UDC". Cette production est visible sur le site internet www.udc.ch, Organes > Femmes UDC Suisse.

Rapport annuel 2009 des Seniors UDC Suisse

Sous-organisation de l'Union démocratique du centre (UDC), les Seniors UDC Suisse ont pour objectif d'informer en détail les personnes d'un âge avancé sur le développement politique de la Suisse. Ils se réunissent à cet effet plusieurs fois par année avec les représentants responsables des sections cantonales pour débattre aussi bien des consignes de vote en vue des scrutins fédéraux que de thèmes intéressant spécialement les aînés.

La part des personnes âgées ne cesse d'augmenter. En 2008, 16,6% de la population avaient plus de 65 ans. Par rapport à 1970, on constate une augmentation de 5% ou de 560 000 personnes. Il est important que cette partie croissante et de plus en plus active de la population ait voix au chapitre pour défendre ses droits. Parmi les thèmes qui l'intéressent le plus il y a la pérennité des institutions sociales, la charge fiscale, la mobilité et la sécurité des transports et, d'une manière générale, la lutte contre la discrimination des personnes âgées. Les Seniors UDC s'intéressent aussi la prospérité future de la Suisse et s'efforcent de faire profiter la jeune génération de leur expérience. Comme aucun autre groupe de la population, les seniors sont parfaitement placés pour évaluer et juger les transformations que notre pays a subies ces dernières décennies. Ils entendent participer à cette évolution et prendre position par le biais de communiqués de presse. Les consignes de vote et communiqués de presse des Seniors UDC peuvent être consultés sur le site internet de l'UDC Suisse (www.udc.ch).

3. Interventions du groupe parlementaire UDC

Le groupe parlementaire UDC et ses membres ont déposé en 2009 **73 interventions au nom du groupe, 25 initiatives parlementaires, 125 motions, 22 postulats, 128 interpellations et 48 questions ordinaires**. Le site internet www.parlement.ch (Curia Vista, base de données des objets parlementaires) offre une vue d'ensemble des interventions selon les groupes, les membres individuels des conseils, la date et le thème.

4. Réponses de l'UDC aux procédures de consultation

En 2009, l'UDC a participé à **53 procédures de consultation fédérales**:

- Révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers)
- Rapide compensation des effets de la progression à froid dans l'impôt fédéral direct
- Initiative parlementaire pour une redevance hydraulique équitable
- Réglementation des prix des livres (initiative parlementaire 04.430n)
- 09.323 – initiative cantonale: prolongation du moratoire pour la culture de plantes génétiquement modifiées
- 03.3532 Modification de la loi et de l'ordonnance sur l'énergie
- 06.3658 Motion Heberlein. Mesures légales contre les mariages forcés
- 05.309 Initiative du canton de Berne. Différencier l'impôt sur les véhicules à moteur au niveau fédéral
- 04.3179 Loi fédérale sur l'exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu
- 08.4015 Mise en œuvre du programme d'action de la Confédération pour davantage de sécurité routière (Via sicura)
- "Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du règlement relatif au système d'information sur les visas (VIS) et la reprise de la décision du Conseil concernant l'accès des autorités en matière de sécurité au VIS" (Développements de l'acquis de Schengen)
- Révision de la loi sur le CO2: l'UDC catégoriquement opposée
- Protection des données lors de l'utilisation de l'infrastructure électronique de la Confédération
- Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et du règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS)
- Révision partielle du code des obligations (protection en cas de signalement de faits répréhensibles par le travailleur)
- Allègements fiscaux en faveur des familles avec enfants

- Arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires
- révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire et sa transformation en une loi sur le développement territorial (LDTer)
- Modification du Code pénal suisse (consultations en ligne VOSTRA)
- 08.515 Initiative parlementaire pour un retrait sous condition d'une initiative populaire en présence d'un contreprojet indirect
- Loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)
- Avant-projet de révision partielle du Code civil suisse (autorités parentale) et du Code pénal suisse (art. 220)
- Révision de la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM)
- Révision de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) : procédure d'assainissement
- Modification de la loi militaire concernant l'engagement de l'armée en service d'assistance à l'étranger (ATALANTA)
- Projet de plan d'enseignement suisse alémanique "Bases du plan d'enseignement 21"
- 05.404 initiative parlementaire "interdiction des mutilations sexuelles"
- Loi fédérale sur les juristes d'entreprise (LJE)
- Approbation et application de la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité
- Acquisition de remplacement de propriété immobilière, encouragement de la mobilité professionnelle
- Révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)
- Acquis de Schengen concernant la protection des données
- Consultation concernant ordonnance sur l'étiquette-environnement
- Ordonnance sur la protection contre la fumée passive (OPFP)
- Acquis de Schengen concernant la directive sur la réadmission
- Loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les magasins hors taxes des aéroports
- Ordonnance sur la garde d'enfants

- Ordonnance sur l'imposition des bénéfices de liquidation en cas d'abandon définitif de l'activité lucrative indépendante
- Accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la simplification des contrôles et des formalités dans le trafic de marchandises ainsi que sur des mesures de sécurité dans le droit douanier
- Arrêté fédéral sur l'approbation de l'ordonnance (CE) no 380/2008 sur l'introduction de la biométrie dans le permis d'étranger (développement de l'acquis de Schengen)
- Ordonnance sur la nouvelle TVA
- 6e révision de l'AI – premier train de mesures
- Avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'aide financière à l'accueil extrafamilial des enfants
- 08.407 : Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse
- Révision de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI)
- Deuxième partie de la réforme des chemins de fer 2
- Loi sur la radio et la télévision. Révision
- Code pénal militaire et procédure pénale militaire. Modification
- Modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration (OAgrD, RS 915.51)
- Loi fédérale sur la révision partielle du Code civil, du code des obligations et de la procédure civile (fortunes en déshérence)
- Ordonnance sur la mise en circulation de produits fabriqués selon des prescriptions techniques étrangères
- L'arrêté fédéral sur l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive européenne relative aux armes (développement de l'acquis de Schengen)
- Loi fédérale sur la sécurité des dépôts ouverts auprès des banques

5. Documents de fond de l'UDC

En 2009, l'UDC a publié les documents de fond suivants:

Février 2009	Objectif: une armée capable de soutenir une guerre
Février 2009	Retour au bon sens en politique climatique
Mars 2009	Document stratégique de l'UDC pour surmonter les crises en Suisse
Avril 2009	Pour être apte à affronter une menace réelle, l'armée doit être conduite dans la perspective d'une menace réelle
Avril 2009	Les enseignants
Avril 2009	Les performances scolaires aujourd'hui
Mai 2009	Document de fond sur l'immigration 2009 de l'UDC
Mai 2009	L'UDC est d'accord avec une déduction pour la garde des enfants, mais pour toutes les familles! L'UDC veut un contrôle efficace des conseils d'administration. L'UDC exige une surveillance sérieuse du Ministère public fédéral
Septembre 2009	La 6e révision doit enfin assainir l'AI!
Novembre 2009	Défense nationale: la marche à suivre

6. Communiqués, services de presse, journal du parti, conférences de presse

L'UDC Suisse, y compris les Femmes UDC, les Seniors UDC et UDC International, a publié l'an passé **159 communiqués de presse** (166 l'année précédente). Les abonnés ont reçu **27 éditions du service de presse**. Ce dernier a été supprimé par le secrétariat général au milieu de l'année pour des raisons d'économie. La dernière édition a paru le 6 juillet 2009. A partir de juillet, un éditorial est publié chaque semaine sous la forme d'une newsletter électronique. **Le journal du parti en langue allemande, "Klartext"**, continue de paraître tous les mois. Son tirage avoisinait 60 000 vers la fin 2009.

L'UDC a tenu **15 conférences de presse** en 2009:

- 05.01.2009 Un non est utile à l'économie
- 09.01.2009 Un habitant sur trois de la Suisse vient déjà de l'étranger!
- 10.02.2009 Renforcer le droit national pour rétablir la souveraineté de la Suisse
- 17.02.2009 L'UDC exige l'instruction d'Une armée capable de soutenir une guerre
- 24.02.2009 Retour au bon sens en politique climatique
- 14.04.2009 Intervenir sévèrement contre les abus dans le droit d'asile et la criminalité étrangère
- 21.04.2009 Large alliance contre le projet d'article constitutionnel
- 07.05.2009 Ecole obligatoire: retour au principe de la performance
- 11.05.2009 Libre-échange agricole: stopper immédiatement les négociations
- 19.05.2009 Rétablir la sécurité – durcir le droit pénal!
- 25.06.2009 Amputer l'AVS – augmenter les impôts? Non!
- 04.09.2009 Piller l'AVS pour financer des abus?
- 29.09.2009 La 6e révision doit enfin assainir l'AI!
- 10.11.2009 Conception de la défense nationale: l'UDC demande au Conseil fédéral de présenter des variantes
- 29.12.2009 Bilan de la mi-législature: l'UDC a tenu ses promesses

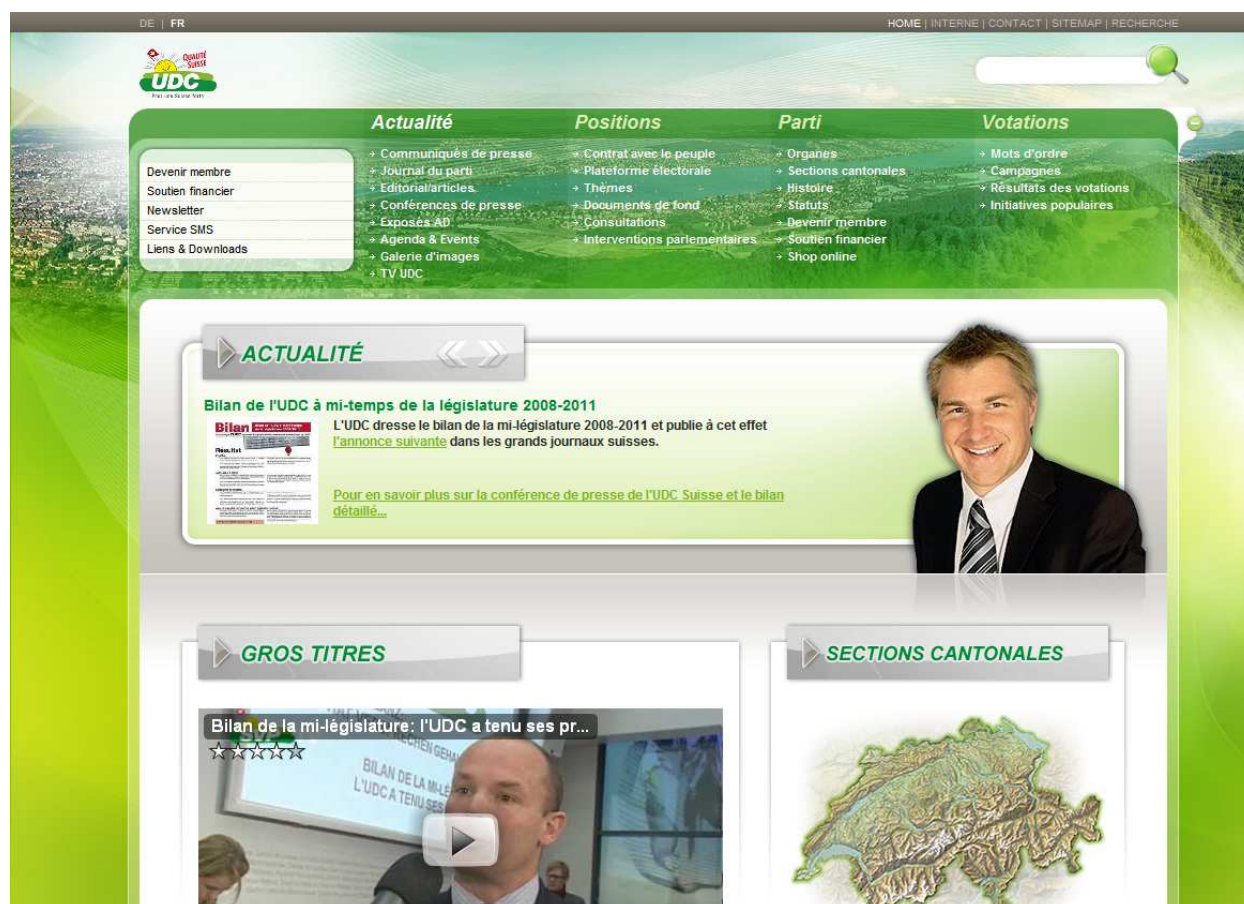
7. Internet

Le nouveau site internet de l'UDC Suisse a été ouvert le 1^{er} août 2009. Plus attrayant pour les visiteurs, il offre aussi davantage d'informations et de possibilités. L'accent est mis sur les positions de l'UDC, si bien que les communiqués de presse, les conférences de presse, les exposés, les publications du parti, les principales procédures de consultation et interventions du groupe parlementaire sont disponibles en ligne depuis 2003.

En 2009, l'UDC a produit **19 émissions de télévision internet** en allemand et autant en français. Elle a enregistré **67 287 visiteurs de langue allemande** et **12 342 de langue française**.

L'UDC a ouvert son propre groupe Facebook et y communique régulièrement ses activités. **1337 membres** avaient adhéré le 31.12.2009 à notre groupe.

Entre le 01.08.2009 (date du lancement du nouveau site internet) et le 31.12.2009, **www.udc.ch a enregistré 273 921 visites, soit 1767 visites par jour en moyenne**. La page d'accueil est la plus visitée (47 364 visites), suivi par le masque de recherche, les consignes de vote et la page des campagnes. Au Top Ten des pages les plus fréquentées on trouve également le masque d'inscription pour devenir membre, les communiqués de presse et la page des initiatives populaires (entre 1700 et 3000 visites).



II. ORGANES DU PARTI

1. Assemblées des délégués

L'assemblée des délégués (AD) de l'UDC Suisse comprend 765 délégués et constitue l'organe suprême du parti. Les six assemblées des délégués suivantes ont eu lieu en 2009:

Assemblée des délégués du 28 mars 2009 à La Brévine (NE)

Adoption de la consigne de vote concernant l'augmentation de la TVA

Par 382 voix contre une, **les délégués ont recommandé le rejet de l'augmentation de la TVA**. Cette hausse des impôts est particulièrement malvenue dans la situation économique actuelle parce qu'elle affecte la consommation et les investissements. Dans son contrat avec le peuple, l'UDC s'est engagée à réduire les impôts pour tous, si bien qu'elle refuse catégoriquement toute augmentation des impôts, taxes et redevances.

Adoption de documents de fond

L'assemblée approuve également les **documents de fond sur la crise bancaire et la crise qui affecte le secret protégeant les clients des banques**. L'UDC exige que le Conseil fédéral prenne des mesures pour réduire le risque que représentent les grandes banques pour l'économie nationale. Il n'est pas acceptable que la Suisse soit exposée au risque "too big – to fail". L'UDC est le seul parti à proposer un concept clair et réaliste à ce sujet.

Martin Baltisser est élu à l'unanimité par le comité central au poste de secrétaire général de l'UDC Suisse. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2009.

Congrès spécial du parti du 2 mai 2009 à Berne

Adoption d'une résolution

Les délégués approuvent avec une voix d'opposition la résolution de l'UDC Suisse **"pour une politique d'asile efficace"**. L'UDC s'engage pour que la Suisse continue d'accueillir les réfugiés menacés dans leur vie et leur intégrité physique tout en exigeant que les requérants d'asile tricheurs soient systématiquement renvoyés. Elle exige aussi que l'on cesse de minimiser les dysfonctionnements qui règnent depuis 2008 dans l'exécution de la législation sur l'asile.

Adoption du document de fond sur la migration

Les délégués approuvent à l'unanimité et sans abstention le **document de fond 2009 de l'UDC sur la migration**. La Suisse connaît la proportion d'étrangers la plus élevée au monde avec 22,6%. Depuis 1990, l'immigration brute en Suisse dépasse largement un million de personnes. Et cela bien que notre pays affiche un des taux de naturalisations les plus élevés au monde.

Assemblée des délégués du 20 juin 2009 à Altstätten (SG)

Adoption de la résolution anti-Atalanta

La résolution de l'UDC Suisse "**contre la participation à l'opération NAVFOR Atalanta de l'OTAN à la Corne de l'Afrique**" est approuvée par 293 voix contre 2. L'UDC se bat contre le minage systématique de la neutralité suisse. Il faut que le DFAE apprenne enfin à représenter la neutralité intégrale de la Suisse et qu'il cesse son désastreux activisme en politique extérieure. Le débat à venir sur la révision de la loi militaire sera une occasion pour l'UDC de réaffirmer son opposition aux engagements militaires à l'étranger. La mission première de notre armée est de défendre le pays.

Les **mutations suivantes au comité central** sont approuvées:

Felix Meier, BS (remplaçant Sebastian Frehner), et Michael Kohler, JU (remplaçant Philippe Müller), **sont élus à l'unanimité au comité central.**

Assemblée des délégués du 22 août 2009 à Coire (GR)

Initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple

Par 358 voix contre 28, l'assemblée décide dans une première étape **de lancer une initiative populaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple**. Puis, elle choisit par 279 voix contre 97 et 28 abstentions **de n'adopter le texte définitif de cette initiative que lors de l'assemblée des délégués du 3 octobre à Genève.**

Les **mutations suivantes au comité central** sont approuvées:

NE: Walter Willener pour Pierre-Alain Schorrer; Valais romand: Bruno Perroud pour Oskar Freysinger; ZH: Gregor Rutz pour Alfred Heer; ZH: Yves Gadiet pour Daniela Vas.

Assemblée des délégués du 2 octobre 2009 à Genève

Election du Conseil fédéral par le peuple

L'élection du Conseil fédéral par le peuple mettra fin aux jeux indignes qui marquent à chaque fois les élections gouvernementales au niveau du Parlement. Le peuple a ainsi l'occasion d'élire non seulement les gouvernements des cantons, mais aussi celui de la Confédération. **Par 217 voix contre 97, les délégués approuvent le texte définitif de l'initiative.**

Adoption de la consigne de vote en vue de la votation fédérale du 29 novembre 2009 sur l'initiative populaire "contre la construction de minarets"

Les délégués recommandent par 288 voix contre 3 et 3 abstentions l'acceptation de cette initiative lancée par le "Comité d'Egerkingen" et qui sera soumise au souverain le 20 novembre 2009.

Congrès spécial du 31 octobre 2009 à Wauwil (LU)

Résolution de l'UDC pour renforcer l'agriculture suisse

Les délégués de l'UDC Suisse approuvent cette résolution à l'unanimité. L'UDC entend prendre des **mesures contre la disparition des exploitations agricoles** et la **situation catastrophique dans laquelle se trouve le marché du lait**. Il est grand temps d'agir. Il serait irresponsable à l'égard des familles paysannes d'attendre encore. La levée du contingentement laitier a provoqué une chute massive du prix du lait. Ce développement doit être stoppé par un contrôle de la quantité sur la base du droit privé, mais auquel la Confédération donne force obligatoire générale.

Assemblée extraordinaire des délégués du 5 septembre 2009 à Pfäffikon (SZ)

Lancement de l'initiative populaire pour renforcer la famille

Les délégués acceptent à l'unanimité lors de leur assemblée à Pfäffikon (SZ) **de lancer l'initiative populaire pour renforcer la famille**. L'UDC salue l'allègement fiscal que le Parlement a accordé aux familles avec enfants durant la session d'automne. Elle ne comprend cependant pas pourquoi la Confédération entend discriminer les parents qui gardent leurs enfants à la maison. L'initiative pour la famille exige que les parents qui assument eux-mêmes la garde de leurs enfants bénéficient de déductions fiscales au moins aussi élevées que les parents qui font garder leurs enfants par des tiers.

2. Comité central

Le Comité central (CC) se compose de 112 membres.

Membres d'office selon l'art. 18 ch. 1 al. 1 des statuts

(état au 31.12.2009)

Président du parti	Toni Brunner, CN (SG)
Vice-présidents	Adrian Amstutz, CN (BE)
	Christoph Blocher, anc. CF (ZH)
	Walter Frey, anc. CN (ZH)
	Jasmin Hutter, CN (SG)
	Perrin Yvan, CN (NE)
Président du groupe	Caspar Baader, CN (BL)
Secrétaire générale a.i. > 30.06.09	Silvia Bär (BE)
Secrétaire général < 01.07.09	Martin Baltisser (BE)
Présidente Femmes UDC	Rita Gygax (BE)
Président Seniors UDC	Theophil Pfister, CN (SG)
Président UDC International	Rolf B. Schudel
Présidents des partis cantonaux	AG Thomas Lüpold
	AI Emil Mock
	AR Edgar Bischof
	BE Rudolf Joder, CN
	BL Dieter Spiess
	BS Sebastian Frehner
	FR Gilberte Demont
	GE Eric Leyvraz
	GL Peter Rothlin
	GR Jon Peider Lemm
	JU Romain Schaer
	LU Josef Kunz, CN
	NE Yvan Perrin, CN
	NW Peter Wyss
	OW Albert Sigrist
	SG Toni Thoma
	SH Werner Bolli
	SO Heinz Müller

	SZ	Judith Übersax
	TG	Walter Marty
	TI	Pierre Rusconi
	UR	Gusti Planzer
	VD	Gérald Nicod
	VS	Oskar Freysinger (Bas-Valais)
	VS	Franz Ruppen (Haut-Valais)
	ZG	Stephan Schleiss
	ZH	Alfred Heer, CN
	JUDC	Erich J. Hess

Membres élus selon l'art. 18 ch. 1 al. 2 ch.1 des statuts

AG	- Roger Fricker - Lieni Füglistaller, CN - Pascal Furer - Andreas Glarner
AI	- Martin Ebnetter
AR	- Werner Rechsteiner
BE	- Andrea Pieren - Jolanda Brunner - Aliko M. Panayides - Jean-Blaise Defago - Michael Waber - Hans Rösti
BL	- Thomas de Courten - Hans-Jürgen Ringgenberg
BS	- Felix Meier - Andreas Ungricht
FR	- Daniel C. Schär - Jean-Luc Rimaz
GE	- Eric Bertinat - Jacques Pagan, anc. CN
GL	- Marc Ziltener
GR	- Roberto A. Keller - Urs Hoffmann
JU	- Michael Kohler
LU	- Urs Meyer - Oskar Blaser - Guido Müller
NE	- Raymond Clottu - Walter Willener
NW	- Christoph Keller

OW	- Susann Schmid
SG	- Markus Straub - Dominique Roland Lambert - Thomas Zünd
SH	- Hannes Germann, CE
SO	- Beat Ehram - Walter Wobmann, CN
SZ	- Olivier Kessler - Pirmin Schwander, CN
TG	- Margrit Aerne - Hansjörg Walter, CN
TI	- Eros Mellini
UR	- Paul Dubacher
VD	- Nathalie Falcone - Claude-Alain Voiblet - Eric Bonjour
VS	- Fredy Ursprung (Haut-Valais) - Bruno Perroud - Jean-Luc Addor
ZG	- Vreni Althaus - Heinz Tännler
ZH	- Josephine Bianda - Max Binder, CN - Toni Bortoluzzi, CNi - Gregor A. Rutz - Ernst Schibli, CN - Yves Gadiot - Jacqueline Hofer - Theres Weber
JUDC	- Erich Hess - Bernhard Zahner - Michele Losa
UDC International	- Peter S. Kaul

Membres élus selon l'art. 18 ch. 1 al. 2 ch. 2 des statuts

(au maximum 15 membres supplémentaires)

BE	- Susanne Huber
GL	- This Jenny, CE
GR	- Reto Rauch
NW	- Michèle Blöchliger
AG	- Sylvia Flückiger, CN
SH	- Thomas Hurter, CN
SZ	- Monika Moser-Lienert
TI	- Roberta Soldati
VD	- Michaël Buffat

ZH	- Christoph Mörgeli, CN - Hans Fehr, CN - Ulrich Schlüer, CN
VS	- Raphael Filliez
GE	- Catherine Buchet - vacant

3. Comité directeur

Le Comité directeur (CD) se compose de 28 personnes qui en sont membres d'office ou élus. Le CD conduit les affaires courantes du parti, entretient les contacts avec les partis cantonaux et veillent à ce que les demandes de ces derniers soient prises en considération. Organe d'arbitrage, il examine et tranche des litiges à la demande de membres individuels, d'organes du parti, de partis cantonaux, de district et locaux.

(état au 31.12.2009)

Président du parti	Toni Brunner, CN (SG)
Vice-présidents	Adrian Amstutz, CN (BE)
	Christoph Blocher, anc. CF (ZH)
	Walter Frey, anc. CN (ZH)
	Jasmin Hutter, CN (SG)
	Perrin Yvan, CN (NE)
Président du groupe	Caspar Baader, CN (BL)
Secrétaire général	Martin Baltisser (BE)
Présidents des six partis ayant le plus grand nombre de suffrages en valeur absolue	Alfred Heer, CN (ZH)
	Rudolf Joder, CN(BE)
	Thomas Lüpold (AG)
	Toni Thoma (SG)
	Josef Kunz, CN (LU)
	Gérald Nicod (VD)
Présidente des Femmes UDC Suisse	Rita Gygax-Schwarz (BE)
Président des Seniors UDC Suisse	Theophil Pfister, CN (SG)
Président des Jeunes UDC Suisse	Erich J. Hess, (BE)
Représentante de la Suisse romande	Catherine Buchet (GE)
Représentant de la Suisse italienne	Eros Mellini (TI)
Représentant de la Suisse romanche	Reto Rauch (GR)
Autres membres	This Jenny, CE (GL) Hans Fehr, CN (ZH) Christoph Mörgeli, CN (ZH) Pirmin Schwander, CN (SZ) Hansjörg Walter, CN (TG) Sylvia Flückiger, CN (AG) Michèle Blöchliger (NW) Oskar Freysinger, CN (VS)

4. Direction du parti

La direction du parti se compose de sept membres.

(état au 31.12.2009)

Fonction	
Président de l'UDC Suisse	Toni Brunner, conseiller national (SG)
Vice-président	Adrian Amstutz, conseiller national (BE)
Vice-président	Christoph Blocher, anc. conseiller fédéral (ZH)
Vice-président	Walter Frey, anc. conseiller national (ZH)
Vice-présidente	Jasmin Hutter, conseillère nationale (SG)
Vice-président	Yvan Perrin, conseiller national (NE)
Président du groupe	Caspar Baader, conseiller national (BL)

5. Le secrétariat général

Le secrétariat général est la centrale administrative du parti. Au terme de l'année rapportée, les collaboratrices et collaborateurs suivants y travaillaient:

(état au 31.12.2009)

Fonction	Collaborateur/trice
Secrétaire général	Martin Baltisser, Bremgarten (BE)
Secrétaire générale adjointe	Silvia Bär, Wiler (BE)
Secrétaire du groupe	Urs Martin, Oberaach (TG)
Communication	Kevin Grangier, La Tour-de-Peilz (VD)
Collaborateurs scientifiques	Miriam Dagai, Oberwangen (BE)
	Kaspar Voellmy, Bern (BE)
	David Wenger, Olten (SO)
	Daniel Eichenberger, Baar (ZG)
Coordinateur UDC Romandie	Claude-Alain Voiblet, Lausanne (VD)
Assistante du groupe	Jacqueline Merian-Lang, Reiden (LU)
Secrétariat	Susanne Rebora, Schliern (BE)
Assistante du président du parti	Marcia Cerantola, Rosshäusern (BE)

6. Groupe parlementaire de l'Assemblée fédérale

Les membres du Conseil national et du Conseil aux Etats qui ont été élus sur les listes des partis cantonaux UDC s'unissent pour former un groupe parlementaire indépendant. Le groupe défend les objectifs politiques de l'UDC Suisse à l'intérieur et à l'extérieur des Chambres fédérales.

Conseil fédéral

- Ueli Maurer, Chef DDPS, Hinwil (ZH);
élu le 10.12.2008; en fonction depuis le 01.01.2009

Avec 60 conseillers nationaux et 6 conseillers aux Etats (58 UDC, 1 Lega, 1 UDF) l'UDC présente le groupe le plus important au Parlement fédéral.

Conseillères nationales et conseillers nationaux (état au 31.12.2009)

AG	Flückiger Sylvia, Schöftland Giezendanner Ulrich, Rothrist Glur Walter, Glashütten Killer Hans, Untersiggenthal Füglistaller Lieni, Rudolfstetten Stamm Luzi, Baden
BE	Aebi Andreas, Alchenstorf Amstutz Adrian, Sigriswil Brönnimann Andreas, Belp (UDF) Geissbühler Andrea, Herrenschwanden Graber Jean-Pierre, La Neuveville Joder Rudolf, Belp Schenk Simon, Trubschachen von Siebenthal Erich, Gstaad Wandfluh Hansruedi, Frutigen
BL	Baader Caspar, Gelterkinden Miesch Christian, Titterten
BS	Dunant Jean Henri, Basel
FR	Rime Jean-François, Bulle
GE	Nidegger Yves, Genf Reymond André, Veyrier
JU	Baettig Dominique, Delémont
LU	Estermann Yvette, Kriens Kunz Josef, Grosswangen Müri Felix, Emmenbrücke
NE	Perrin Yvan, La Côte-aux-Fées
OW	von Rotz Christoph, Sarnen
SG	Bigger Elmar, Vilters-Wangs Brunner Toni, Ebnat-Kappel Hutter Jasmin, Altstätten

	Pfister Theophil, Flawil Reimann Lukas, Wil
SH	Hurter Thomas, Schaffhausen
SO	Borer Roland, Kestenholz Wobmann Walter, Gretzenbach
SZ	Föhn Peter, Muotathal Schwander Pirmin, Lachen
TG	Baumann J. Alexander, Kreuzlingen Spuhler Peter, Weiningen Walter Hansjörg, Wängi
TI	Attilio Bignasca, Lugano (Lega)
VD	Bugnon André, Saint-Prex Glauser Alice, Champvent Grin Jean-Pierre, Pomy Parmelin Guy, Bursins Veillon Pierre-François, Les Plans-sur-Bex
VS	Freysinger Oskar, Savièse
ZG	Scherer Marcel, Hünenberg
ZH	Binder Max, Illnau Bortoluzzi Toni, Affoltern a.A. Fehr Hans, Eglisau Heer Alfred, Zürich Kaufmann Hans, Wettswil Mörgeli Christoph, Uerikon Rickli Natalie, Winterthur Rutschmann Hans, Rafz Schibli Ernst, Otelfingen Schlüer Ueli, Flaach Stahl Jürg, Winterthur Zuppiger Bruno, Hinwil

Conseillers aux Etats (état au 31.12.2009)

AG	Reimann Maximilian, Gipf-Oberfrick
GL	Jenny This, Glarus
GR	Brändli Christoffel, Landquart
SH	Germann Hannes, Opfertshofen
SZ	Kuprecht Alex, Pfäffikon
TG	Bürgi Hermann, Dussnang

III. VOTATIONS FEDERALES EN 2009

Votation populaire du 8 février	Con- signe UDC	Con- signe PLR	Con- signe PDC	Con- signe PS	Peuple Oui	Peuple Non	Cantons Oui	Cantons Non	
Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en oeuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie	Non	Oui	Oui	Oui	59.6%	40.4%	22	4	accepté

Votation populaire du 17 mai	Con- signe UDC	Con- signe PLR	Con- signe PDC	Con- signe PS	Peuple Oui	Peuple Non	Cantons Oui	Cantons Non	
Article constitutionnel du 03.10.2008 'Pour la prise en compte des médecines complémentaires'	Non	Oui	Oui	Oui	67%	33%	20 6/2	0	accepté
Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation et mise en oeuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage	Non	Oui	Oui	Non	50.1%	49.9%	12	15	accepté

Votation populaire du 27 septembre	Con- signe	Con- signe	Con- signe	Con- signe	Peuple	Peuple	Cantons	Cantons	
---	---------------	---------------	---------------	---------------	--------	--------	---------	---------	--

	UDC	PLR	PDC	PS	Oui	Non	Oui	Non	
Arrêté fédéral du 13.06.2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12.06.2009 portant modification de cet arrêté	Non	Oui	Oui	Oui	54.5%	45.5%	11 2/2	9 4/2	accepté
Arrêté fédéral du 19.12.2008 portant suppression de l'initiative populaire générale	Oui	Oui	Oui	Oui	67.9%	32.1%	20 6/2	0	accepté

Votation populaire du 29 novembre	Con- signe UDC	Con- signe PLR	Con- signe PDC	Con- signe PS	Peuple Oui	Peuple Non	Cantons Oui	Cantons Non	
Initiative populaire du 08.07.2008 'Contre la construction de minarets'	Oui	Non	Non	Non	57.5%	42.5%	5/2	1/2	accepté
Initiative populaire du 21.09.2007 'Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre'	Non	Non	Non	Oui	31.8%	68.2%	0	6/2	refusé
Arrêté fédéral du 03.10.2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien	Oui	Oui	Oui	Liberté de vo- te	65%	35%	6/2	0	accepté

IV. ELECTIONS AU CONSEIL FÉDÉRAL

Durant sa séance du 15 septembre 1009, le groupe parlementaire UDC a une fois de plus manifesté un engagement clair et net pour la concordance. En vertu de ce principe, seule l'UDC et, dans une moindre mesure, le PLR ont droit au siège devenu vacant au Conseil fédéral et qui sera repourvu lors des élections gouvernementales du 16 septembre. Quatrième parti par le nombre de ses suffrages, le PDC n'y a certainement pas droit. Le groupe UDC décide donc à l'unanimité de ne pas donner de voix au candidat PDC. Après l'audition des deux candidats PLR, le groupe UDC choisit d'apporter son soutien au conseiller national Christian Lüscher. Le lendemain, jour d'élection, l'Assemblée fédérale élit au quatrième tour par 129 voix contre 112 Didier Burkhalter comme 112^e membre du gouvernement fédéral.

	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour	4 ^e tour
bulletins distribués	245	245	243	245
bulletins rentrés	245	245	243	245
blancs	0	0	0	5
non valables	0	0	0	1
valables	245	245	243	239
majorité absolue	123	123	122	120
ont reçu des voix				
Burkhalter Didier	58	72	80	129
Lüscher Christian	73	72	63	4
Schwaller Urs	79	89	95	106
Marty Dick	34	12	5	-
Divers	1	0	0	0

V. REPRESENTATION DE L'UDC DANS LES PARLEMENTS CANTONAUX

(état au 31 décembre 2009)

Canton	Année électorale	Part UDC aux suffrages lors des élections cantonales	Sièges UDC dans le parlement cantonal	Total des sièges du parlement cantonal
AG	2009	32 %	45	140
AI	jährlich	*	*	49
AR	2007 (tous les 3 ans)	*	8	65
BE	2006	27.4 %	47 (31**)	160
BL	2007	22.5 %	21	90
BS	2008	14 %	14	100
FR	2006 (tous les 5 ans)	16.0 %	18	110
GE	2009	8.5 %	9	100
GL	2006	31 %	26 (19**)	80
GR	2006 (tous les 3 ans)	*	32 (3**)	120
JU	2006	5.8 %	3	60
LU	2007	18.2%	23	120
NE	2009	12.7 %	14	115
NW	2006	19.5 %	10	60
OW	2006	13.8 %	6	55
SH	2008	32.6%	16	60
SO	2009	19.4 %	18	100
SG	2008	30.5 %	42	120
SZ	2008	37.5%	41	100
TG	2008	36.4%	51	130
TI	2007	4.6 %	5	90
UR	2008	30.4%	18	64
VD	2007 (tous les 5 ans)	15.6 %	26	150
VS	2009	11.5 %	12	130
ZG	2006	20.1 %	17	80
ZH	2007	30.5 %	56	180

* pas d'indication, car élections par circonscription ou au système majoritaire

** Nombre effectif de sièges au 31.12.2009

VI. LES SECTIONS CANTONALES EN LIGNE

Canton	Website	Adresse e-mail
UDC Suisse	www.svp.ch	gs@svp.ch
AG	www.svp-ag.ch	info@svp-ag.ch
AI	www.svp-ai.ch	svpai@gmx.ch
AR	www.svp-ar.ch	sekretariat@svp-ar.ch
BE	www.svp-bern.ch	sekretariat@svp-bern.ch
BL	www.svp-bl.ch	info@svp-baselland.ch
BS	www.svp-basel.ch	info@svp-basel.ch
FR	www.svp-fr.ch	info@udc-fr.ch
GE	www.udc-ge.ch	secretariat@udc-ge.ch
GL	www.svp-gl.ch	info@svp-gl.ch
GR	www.svp-gr.ch	sekretariat@svp-gr.ch
JU	www.udc-jura.ch	secretaire@udc-ju.ch
LU	www.svp-lu.ch	sekretariat@svp-lu.ch
NE	www.udc-ne.ch	secretariat@udc-ne.ch
NW	www.svp-nw.ch	info@svp-nw.ch
OW	www.svp-ow.ch	info@svp-ow.ch
SH	www.svp-sh.ch	info@svp-sh.ch
SG	www.svp-stgallen.ch	sekretariat@svp-stgallen.ch
SO	www.svp-so.ch	info@svp-so.ch
SZ	www.svp-sz.ch	sekretariat@svp-sz.ch
TG	www.svp-thurgau.ch	sekretariat@svp-thurgau.ch
TI	www.udc-ticino.ch	info@udc-ti.ch
UR	www.svp-uri.ch	sekretariat@svp-uri.ch
VD	www.udc-vaud.ch	secretariat@udc-vaud.ch
Haut-Valais	www.svpo.ch	info@svpo.ch
Bas-Valais	www.udc-valais.ch	sg@udc-valais.ch
ZG	www.svp-zug.ch	sekretariat@svp-zug.ch
ZH	www.svp-zuerich.ch	sekretariat@svp-zuerich.ch